



- ▶ Programme de gestion de l'actif

Profil<sup>MC</sup>

### Prospectus simplifié

#### Fonds Profil<sup>MC</sup> :

Fonds d'actions canadiennes Profil  
Fonds d'actions américaines Profil  
Fonds d'actions internationales Profil  
Fonds de marchés émergents Profil  
Fonds de titres à revenu fixe Profil  
Fonds du marché monétaire Profil

# Prospectus simplifié offrant les parts de fonds communs de placement des Fonds Profil

## Programme de gestion de l'actif



### Fonds Profil<sup>MC1</sup> :

Fonds d'actions canadiennes Profil  
Fonds d'actions américaines Profil  
Fonds d'actions internationales Profil  
Fonds de marchés émergents Profil  
Fonds de titres à revenu fixe Profil  
Fonds du marché monétaire Profil

**Le 30 juin 2011**

<sup>1</sup> Les Fonds n'offrent qu'une seule série de parts de fonds communs de placement pour les acheteurs au détail dans le cadre du présent prospectus simplifié. Les Fonds émettent également des parts de série P, qui ne sont pas offertes au moyen du présent prospectus simplifié.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces Fonds et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Ni les titres des fonds communs de placement décrits dans le présent document ni les Fonds Profil auxquels référence est faite ne sont enregistrés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Les titres sont offerts aux États-Unis en vertu d'une exonération d'enregistrement.

## Table des matières

<b>Renseignements généraux sur les Fonds</b> .....	3	<b>Services facultatifs</b> .....	15
<b>Introduction</b> .....	3	Régimes enregistrés .....	15
<b>Qu'est-ce qu'un Fonds et quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds?</b> .....	3	Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements préautorisés (PPA) .....	16
Qu'est-ce que le programme de gestion de l'actif Profil <sup>MC</sup> et comment fonctionne-t-il? .....	3	Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS) .....	16
Rééquilibrage de votre portefeuille .....	4	Substitutions automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS) .....	17
Qu'est-ce qu'un Fonds? .....	4	Réinvestissement automatique des distributions* .....	17
Rééquilibrage des mandats d'un Fonds .....	4	Programme philanthropique Groupe Investors .....	17
Quels sont les risques de placement dans un Fonds? .....	4	<b>Frais</b> .....	18
Risque de concentration .....	5	Frais payables par les Fonds .....	18
Risque de crédit .....	5	Frais payables directement par vous .....	19
Risque associé aux instruments dérivés .....	5	Incidences des frais d'acquisition .....	21
Risque de dilution du rendement .....	6	<b>Rémunération du courtier</b> .....	21
Risque associé aux titres de participation .....	6	Paiements à votre conseiller .....	21
Risque associé aux titres à revenu fixe .....	6	Autres formes d'encouragement .....	21
Risque de change .....	6	<b>Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion</b> .....	21
Risque associé aux placements étrangers .....	6	<b>Incidences fiscales pour les épargnants</b> .....	21
Risque associé aux taux d'intérêt .....	7	Partis détenues dans un régime enregistré .....	21
Risque associé aux ordres importants .....	7	Partis détenues à l'extérieur d'un régime enregistré .....	21
Risque associé aux séries multiples de parts .....	7	Déductibilité des frais de conseil du programme .....	22
Risque associé aux placements immobiliers .....	7	<b>Quels sont vos droits?</b> .....	22
Risque associé à l'impossibilité de vendre vos parts .....	7	<b>Renseignements propres à chacun des Fonds</b> .....	23
Risque associé aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres .....	7	Détail du Fonds .....	23
Risque de spécialisation .....	8	Quels types de placements le Fonds fait-il? .....	24
Risque associé à la politique fiscale .....	8	Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? .....	25
<b>Modalités d'organisation et de gestion des Fonds</b> .....	9	Qui devrait investir dans ce Fonds? .....	26
<b>Achats, substitutions et rachats</b> .....	12	Politique en matière de distributions .....	28
Programme de gestion de l'actif Profil <sup>MC</sup> .....	12	Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants .....	28
Comment calculer la valeur des parts des Fonds .....	12	<b>Fonds d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup></b> .....	30
Achat de parts des Fonds .....	12	<b>Fonds d'actions américaines Profil<sup>MC</sup></b> .....	32
Placement initial minimal .....	13	<b>Fonds d'actions internationales Profil<sup>MC</sup></b> .....	34
Rachat de parts des Fonds .....	13	<b>Fonds de marchés émergents Profil<sup>MC</sup></b> .....	36
Substitutions de parts des Fonds .....	14	<b>Fonds de titres à revenu fixe Profil<sup>MC</sup></b> .....	38
Substitutions de parts entre les Fonds .....	14	<b>Fonds du marché monétaire Profil<sup>MC</sup></b> .....	41
Substitutions d'autres Fonds du Groupe Investors ou de fonds de placement garanti vers les Fonds .....	14	<b>Renseignements supplémentaires</b> .....	43
Substitutions des Fonds vers d'autres Fonds du Groupe Investors .....	14		
Opérations à court terme .....	15		

## Renseignements généraux sur les Fonds

### Introduction

Le présent prospectus simplifié\* contient des renseignements importants choisis qui vous aideront à prendre une décision éclairée relativement à un placement dans les Fonds énumérés sur la page couverture du présent prospectus simplifié et à comprendre vos droits en tant qu'épargnant. Le présent document est divisé en deux parties.

- La première partie contient de l'information générale sur tous les Fonds; et
- La deuxième partie contient de l'information propre à chacun des Fonds.

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants :

- la notice annuelle;
- le plus récent Aperçu du Fonds déposé;
- les plus récents états financiers annuels déposés;
- les états financiers intermédiaires du Fonds déposés après les états financiers annuels;
- le plus récent Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé;
- le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds déposé après le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller du Groupe Investors; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse [contact-f@investorsgroup.com](mailto:contact-f@investorsgroup.com) (pour le service en français) ou [contact-e@investorsgroup.com](mailto:contact-e@investorsgroup.com) (pour le service en anglais).

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds sont également disponibles :

- sur notre site Web, soit à l'adresse [www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com); ou
- sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Les Fonds ne peuvent être achetés que par l'intermédiaire des Services Financiers Groupe Investors Inc. et des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. (les « placeurs principaux »). Vous ne pouvez généralement pas acheter les Fonds par l'entremise d'autres courtiers ni détenir des parts des Fonds auprès d'autres courtiers.

Chaque Fonds offre plus d'une catégorie de parts (appelée « série »), même si une seule série est offerte aux acheteurs au détail au moyen du présent prospectus simplifié. Les Fonds offrent également une autre catégorie de parts, appelées « parts de série P », qui ne sont pas offertes aux acheteurs au détail ni vendues dans le cadre du présent document. Les « parts de série P » sont offertes pour les placements d'autres Fonds du Groupe Investors et d'autres investisseurs admissibles. Les parts de série P ont des frais moins élevés et sont conçues de manière à ne pas dupliquer les frais payables par ces autres investisseurs. De nouvelles séries pourraient être offertes à tout moment.

### Qu'est-ce qu'un Fonds et quels sont les risques associés à un placement dans un Fonds?

#### Qu'est-ce que le programme de gestion de l'actif Profil<sup>MC</sup> et comment fonctionne-t-il?

Le Programme de gestion de l'actif Profil est un système complet de gestion de placements pour les investisseurs nantis. Le programme vous permet d'acheter des parts des Fonds Profil, une série de six fiducies de fonds communs de placement. Le programme Profil consiste en un service de répartition de l'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds Profil, en vue d'atteindre ainsi une diversification optimale en termes de catégories d'actif et de styles de gestion en regard de vos objectifs de placement et de votre tolérance au risque.

Le programme Profil offre les mêmes services de gestion de placements professionnels qui sont habituellement offerts aux gros clients institutionnels comme les caisses de retraite. Lorsque vous adhérez au programme Profil, votre conseiller du

**\* DÉFINITION ►** \*Dans le présent prospectus simplifié, *vous, vos et votre* renvoient à la personne qui investit dans un Fonds. *Nous, nos, notre et Groupe Investors* désignent le Groupe Investors Inc. ou l'une ou l'autre de ses filiales, y compris le gérant, le conseiller en valeurs, le fiduciaire ou les placeurs principaux, selon le cas. Les termes « programme Profil » et « programme » désignent le Programme de gestion de l'actif Profil et « Fonds » désigne les Fonds du Programme de gestion de l'actif Profil. Au Québec, les « conseillers du Groupe Investors » ou les « conseillers » désignent les « représentants du Groupe Investors ».

Groupe Investors vous fait remplir un questionnaire sur le profil de placement qui fait partie de l'approche de planification stratégique de portefeuille de Symphonie<sup>MC</sup>, qui vise à maximiser les rendements pour un niveau de risque donné. Symphonie vous aide à déterminer votre profil de placement, qui prend en compte vos objectifs de placement, votre degré de tolérance au risque, vos horizons de placement et vos attentes de rendement. Selon les réponses que vous avez fournies dans le questionnaire, le programme Profil propose une combinaison de catégories d'actif et recommande des portefeuilles composés de parts d'un ou de plusieurs Fonds Profil. Les Fonds comprennent une grande variété d'actions et de placements à revenu fixe des marchés canadien et international.

Le programme Profil exige que vous choisissiez parmi un certain nombre de portefeuilles la combinaison de Fonds (le « portefeuille ») qui, d'après vous, vous convient le mieux. Dans certains cas, vous pouvez faire des ajustements aux recommandations fournies par le programme Profil. Vous pouvez investir dans plus d'un portefeuille dans le cadre du programme Profil. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous aider à choisir le portefeuille ou les portefeuilles qui, d'après vous, vous conviennent le mieux. Selon nous, la méthode de répartition de l'actif utilisée par le programme Profil vous aidera à choisir des placements qui respectent vos objectifs tout en optimisant le rapport risque et rendement.

### Rééquilibrage de votre portefeuille

Les Fonds Profil constituant votre portefeuille auront des taux de rendement différents. Cette différence signifie que les pondérations des Fonds Profil de votre portefeuille (les « pondérations de portefeuille ») seront appelées à changer au fil du temps. Si cela se produit, le programme Profil vous permettra de rééquilibrer votre portefeuille de sorte que les pondérations de portefeuille initiales soient rétablies. Le rééquilibrage de votre portefeuille consiste à substituer des parts d'un ou de plusieurs Fonds Profil à d'autres parts d'un ou de plusieurs Fonds Profil.

Les pondérations de portefeuille établies par le Programme de gestion de l'actif Profil pour un profil d'épargnant donné peuvent changer à l'occasion. Dans ce cas, il peut être nécessaire de procéder à un certain rééquilibrage des pondérations des Fonds constituant votre portefeuille. Le programme Profil rééquilibrera votre portefeuille jusqu'à quatre fois par année, selon les conseils de votre conseiller, si les pondérations s'écartent de celles de votre portefeuille.

Pour connaître les incidences fiscales relatives au rééquilibrage, voir la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

### Qu'est-ce qu'un Fonds?

Chaque Fonds du programme Profil est un fonds commun de placement et fonctionne de la même manière qu'un fonds commun de placement. Un Fonds constitue un moyen pratique de regrouper l'argent de personnes ayant des objectifs de placement similaires. Le Fonds utilise cet argent pour

acheter différents types de placements au nom de l'ensemble des épargnants. Il sélectionne les placements en fonction de son objectif et de ses stratégies de placement (appelés « mandats »). Vous partagez avec les autres épargnants les gains ainsi que les pertes des Fonds. Les Fonds comprennent une grande variété d'actions et de placements à revenu fixe des marchés canadien et international, afin d'assurer une répartition de l'actif diversifiée dans plusieurs zones géographiques importantes tout en bénéficiant de plusieurs styles de gestion.

Pour de plus amples renseignements sur les objectifs et les stratégies de placement de chacun des Fonds, consultez la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds*.

### Rééquilibrage des mandats d'un Fonds

Il est prévu que chaque Fonds dans votre portefeuille atteigne ses objectifs. Le programme Profil développe, pour chaque Fonds, une stratégie de placement faisant appel à un ou à plusieurs mandats, et le placement fait dans chaque Fonds est réparti selon les pondérations (les « pondérations de mandat ») déterminées par le programme Profil pour ce Fonds.

La pondération des éléments d'actif d'un Fonds affectés à divers mandats peut ne plus correspondre aux pondérations de mandat initiales de ce Fonds, à cause de différences entre les rendements des éléments d'actif visés par ces mandats. Le programme Profil rééquilibre régulièrement un Fonds pour qu'il reste conforme aux pondérations de mandat initiales. Un rééquilibrage du mandat Fonds de biens immobiliers Investors du Fonds de titres à revenu fixe Profil s'effectuera notamment s'il se produit un écart de plus de 2,5 % supérieur ou inférieur à la pondération préétablie du mandat. Voir la section *Fonds de titres à revenu fixe Profil*.

Nous avons l'intention de revoir régulièrement le programme Profil pour déterminer si les mandats ou les pondérations de mandat pour un Fonds donné sont appropriés. Les pondérations de mandat peuvent changer par suite de ces révisions. Si cela se produit, l'actif attribué aux mandats d'un ou de plusieurs Fonds pourrait devoir être modifié. Le programme Profil prévoit rééquilibrer les mandats s'ils sont révisés et que, par suite de cette révision, leur pondération ne correspond plus aux nouvelles pondérations de mandat.

### Quels sont les risques de placement dans un Fonds?

Un placement dans les Fonds offre potentiellement plusieurs avantages, mais il comporte également plusieurs risques dont vous devriez être conscient.

Investir dans les Fonds n'est pas comme placer votre argent dans un compte d'épargne. À la différence d'un compte d'épargne ou d'un certificat de placement garanti (CPG), les parts d'un Fonds ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

La valeur d'un Fonds varie de jour en jour en fonction de la fluctuation de la valeur des placements qu'il fait. Par

conséquent, lorsque vous vendez vos parts d'un Fonds, vous pouvez recevoir un montant inférieur à celui que vous avez investi au moment où vous les avez achetées. Le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit en partie dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Le Fonds de biens immobiliers Investors investit dans des titres immobiliers et d'autres titres émis par des sociétés ou des gouvernements. La valeur de ces placements fluctue, ce qui aura des répercussions sur la valeur du Fonds de biens immobiliers Investors et, par le fait même, sur celle du Fonds.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (« IFIC ») a déterminé qu'une des façons d'évaluer le risque que présente un fonds commun de placement est de calculer l'écart entre ses rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »).

Toutefois, lorsque vous évaluez la volatilité des Fonds de votre portefeuille, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un Fonds en particulier pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité du Fonds pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille. Par conséquent, un Fonds ayant une plus grande volatilité pourrait quand même convenir à un épargnant ayant une tolérance à la volatilité moins élevée si l'on prend en compte l'ensemble du portefeuille. Nous indiquons dans la rubrique *Renseignements propres à chacun des Fonds* du présent prospectus simplifié la catégorie de risque de volatilité la plus susceptible de s'appliquer à chaque Fonds compte tenu de son rendement antérieur.

La valeur des placements dans les Fonds (ou le Fonds de biens immobiliers Investors) peut fluctuer en raison de certains des facteurs de risque suivants :

#### ■ RISQUE DE CONCENTRATION

Un Fonds dont une grande partie de l'actif net est allouée à un même émetteur peut être moins diversifié et sa valeur peut être l'objet des fortes fluctuations qui découlent de la volatilité du prix du titre de cet émetteur. De plus, un Fonds peut être incapable de vendre l'ensemble de ses placements de cet émetteur aux prix courants s'il y a pénurie d'acheteurs désirant se procurer ces titres. Par conséquent, il peut être plus difficile pour le Fonds d'obtenir un prix raisonnable pour les titres de cet émetteur. Ce risque pourrait ne pas s'appliquer lorsqu'un Fonds investit dans des billets ou des reçus de dépôt à un jour, qui sont parfois détenus par un Fonds pour accroître le rendement de ses liquidités.

#### ■ RISQUE DE CRÉDIT

Ce risque est associé à la possibilité que l'émetteur de titres à revenu fixe (y compris des structures d'accueil) ne puisse verser les intérêts exigés aux termes des titres émis ou même rembourser au fonds commun de placement le montant de son placement initial. Il y a également le risque que la valeur des titres de créance (en particulier les créances ayant une faible cote) diminue si le marché détermine qu'un rendement

plus élevé est nécessaire pour compenser le risque accru lié à la détention de tels titres. Une baisse de la cote de crédit d'un émetteur ou toute autre mauvaise nouvelle concernant l'émetteur peut également réduire la valeur de ses titres à revenu fixe. De plus, la valeur de certains placements (y compris les titres adossés à des créances et les titres adossés à des créances immobilières) peut être influencée par la perception qu'ont les marchés de la solvabilité de l'émetteur de ces titres, des parties ayant participé à la structure du placement, ou de la valeur de l'actif sous-jacent. Le risque de crédit pourrait également s'appliquer à certains instruments dérivés. Veuillez consulter la section *Risque associé aux instruments dérivés*.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Tous les Fonds peuvent utiliser des instruments dérivés, mais seulement comme le prévoient les organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens. Par exemple, un Fonds peut utiliser des instruments dérivés :

- pour se protéger des pertes découlant des fluctuations du cours des titres, des marchés boursiers, des taux d'intérêt, des taux de change ou d'autres risques;
- comme solution de rechange à des placements directs dans des actions et des obligations. Cette mesure peut avoir comme effet de réduire les frais d'opération, d'accroître la liquidité, d'augmenter ou de réduire les risques associés à certains marchés financiers, de devises ou de valeurs ou de faciliter les modifications à la composition des placements d'un Fonds;
- pour réduire le risque, en acceptant un rendement moindre mais plus certain, plutôt qu'un rendement plus élevé mais moins certain;
- pour prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe, le cas échéant, dans les placements du Fonds;
- pour se positionner de façon à profiter des marchés à la baisse; et
- pour accroître les rendements.

Rien ne garantit que l'utilisation d'instruments dérivés donnera les résultats escomptés. Les risques les plus courants incluent :

- un instrument dérivé peut ne pas toujours donner les mêmes résultats que par le passé;
- les conditions du marché ou d'autres facteurs pourraient empêcher un Fonds d'acheter ou de vendre un instrument dérivé en vue de réaliser un profit ou de limiter une perte;
- les instruments dérivés n'empêchent pas les fluctuations de la valeur marchande des placements du portefeuille d'un Fonds ni ne préviennent les pertes découlant de la chute de la valeur marchande des placements;
- les instruments dérivés peuvent nuire à la capacité du Fonds de réaliser un gain en cas de fluctuations imprévues des taux de change, des marchés boursiers ou des taux d'intérêt;

- les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent comporter des risques de défaillance plus élevés et être plus difficiles à vendre que les instruments équivalents négociés sur des marchés nord-américains;
- rien ne garantit que l'autre partie au contrat respectera ses obligations;
- si l'autre partie au contrat ou le courtier fait faillite, le Fonds pourrait perdre tout dépôt et tous les gains non versés aux termes du contrat; et
- le Fonds pourrait être dans l'incapacité d'acheter des instruments dérivés lorsque d'autres investisseurs anticipent les mêmes fluctuations touchant notamment les taux d'intérêt, les cours boursiers ou les taux de change.

#### ■ RISQUE DE DILUTION DU RENDEMENT

Lorsqu'un Fonds est nouveau, que son actif est relativement petit et qu'il dispose de flux de trésorerie importants par rapport à sa taille, il peut être difficile pour un gestionnaire de portefeuille d'investir tout l'actif conformément à la stratégie de placement du Fonds. En conséquence, le Fonds pourrait devoir détenir une part plus importante de son actif en espèces, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer le rendement relatif d'un Fonds dans un marché haussier.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION

La valeur d'un placement dans une société donnée peut fluctuer si le cours de l'action de cette société baisse avec le reste du marché, et ce, quel que soit le bien-fondé d'investir dans cette société. Si des mauvaises nouvelles ou des rumeurs circulent au sujet d'une société dans laquelle un Fonds investit, les titres de cette société pourraient perdre de la valeur, quelle que soit l'orientation du marché. La valeur des titres de participation d'une société peut également être touchée par les conjonctures financière, politique et économique dans lesquelles la société évolue. De plus, la liquidité d'un titre peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés, et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, une prise de contrôle de la société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires).

Un Fonds peut également être exposé à un risque plus élevé s'il investit dans de plus petites sociétés parce que celles-ci sont bien souvent relativement nouvelles, que leurs antécédents en matière de bénéfices sont peu nombreux, et que leurs ressources, financières ou autres, ainsi que leur part du marché ne sont pas aussi importantes que celles des grandes sociétés mieux établies. Leurs titres pourraient donc être plus volatils. Un Fonds pourrait aussi être exposé à un risque plus grand s'il concentre ses placements dans des sociétés liées à un secteur ou à un sous-secteur précis du marché. Par exemple, si un Fonds investit massivement dans des sociétés du secteur des produits de base, la valeur de ses titres pourrait être touchée par la fluctuation des prix des produits de base, qui peuvent varier de façon importante pendant de courtes périodes.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

En plus du risque de crédit et du risque associé aux taux d'intérêt (se reporter aux sections *Risque associé aux taux d'intérêt* et *Risque de crédit*), les placements en titres à revenu fixe comportent certains risques généraux. La valeur des titres à revenu fixe pourrait être touchée par des événements relatifs à l'émetteur et aux conjonctures financière, politique et économique (à l'exception du niveau général des taux d'intérêt), ainsi que par les conditions des marchés à revenu fixe. Si un Fonds achète des titres qui représentent une participation dans un portefeuille d'actifs (comme des créances immobilières dans le cas des titres adossés à des créances immobilières) et que des changements surviennent dans la perception qu'ont les marchés de l'émetteur de ces titres (ou de la valeur de l'actif sous-jacent), la valeur de ces titres pourrait alors baisser.

La capacité d'un Fonds à vendre un titre à revenu fixe donné à sa juste valeur peut fluctuer à l'occasion selon la conjoncture des marchés et la perception qu'ont les investisseurs de l'émetteur ou d'autres événements récents (comme une désorganisation du marché, une prise de contrôle de la société et des modifications à la politique fiscale ou aux exigences réglementaires). Le Fonds pourrait ainsi être dans l'impossibilité de vendre le titre à revenu fixe en question, ou être obligé de le vendre à prix réduit.

De plus, étant donné que la plupart des titres à revenu fixe ont une date d'échéance préétablie, un Fonds pourrait devoir réinvestir le capital échu à un taux inférieur au taux d'intérêt du titre qu'il doit remplacer. Certains titres à revenu fixe (tels que les titres adossés à des créances) pourraient être rachetés avant l'échéance, et ce, sans préavis. Dans un cas comme dans l'autre, cela se traduirait par un revenu moindre et un potentiel de gains en capital plus faible.

#### ■ RISQUE DE CHANGE

Lorsqu'un Fonds investit dans une devise ou achète des placements cotés en devises, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à d'autres monnaies peuvent avoir une incidence sur la valeur du Fonds.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

Les Fonds qui détiennent des placements étrangers peuvent être exposés aux risques suivants :

- les changements dans la conjoncture économique dans un pays en particulier peuvent avoir une incidence négative sur le Fonds;
- il y a souvent moins d'information disponible sur les sociétés ou les gouvernements étrangers et bon nombre de ces sociétés et gouvernements observent des normes de comptabilité, d'audit et d'information financière différentes de celles que l'on observe au Canada;
- certains marchés boursiers étrangers ont un volume plus faible d'opérations, ce qui rend l'achat et la vente de

placements plus difficiles ou pourrait occasionner des fluctuations plus importantes des prix;

- un pays étranger peut exiger des retenues d'impôt ou d'autres impôts qui pourraient réduire le rendement du placement, ou avoir adopté des lois sur les placements étrangers ou le contrôle des devises qui peuvent rendre difficile la vente d'un placement; et
- l'instabilité politique ou sociale et des incidents diplomatiques peuvent nuire aux placements détenus par le Fonds.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

Le prix des titres de créance à revenu fixe fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt du marché. Par conséquent, lorsque les taux d'intérêt varient, certains Fonds (en particulier le Fonds de titres à revenu fixe Profil) peuvent être touchés et la valeur de leurs placements peut fluctuer. En règle générale, la valeur des titres de créance diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les titres de créance à long terme sont davantage exposés que les titres de créance à plus court terme.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS

Le rendement pourrait diminuer si un porteur de parts important du fonds commun de placement demandait le rachat de ses parts, ce qui est plus susceptible de se produire lorsqu'un porteur de parts (par exemple, un autre fonds commun de placement) détient plus de 10 % des parts d'un fonds commun de placement. Si un ordre de rachat important est placé par un porteur de parts, un fonds commun de placement peut être obligé de vendre une partie importante de son portefeuille. Par conséquent, le fonds commun de placement peut être forcé de vendre des placements à des prix désavantageux ou de conserver un pourcentage plus important de son actif en espèces, ce qu'il ne ferait pas autrement. Cette contrainte pourrait réduire le rendement du fonds commun de placement.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES MULTIPLES DE PARTS

Les Fonds offrent aux acheteurs au détail une série de parts et une autre série de parts pour les investisseurs admissibles, comme les autres Fonds du Groupe Investors. Chaque série imputera ses propres frais. Ces frais seront déductibles lors du calcul du prix des parts, mais uniquement pour la série en question, ce qui réduira la valeur de l'actif du Fonds attribuable à cette série. Toutefois, ces frais continueront de faire partie du passif de l'ensemble du Fonds. Ainsi, le rendement des placements, les frais et le passif d'une série peuvent se répercuter sur la valeur des titres d'une autre série.

Le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit dans des parts de série P du Fonds de biens immobiliers Investors et du Fonds américain à revenu élevé IG Putnam. Ces fonds communs de placement offrent également des séries de parts distinctes aux acheteurs au détail. Le risque associé aux séries multiples de parts s'applique donc au Fonds de titres à revenu fixe Profil

étant donné qu'il est possible que les frais d'une autre série émise par le Fonds de biens immobiliers Investors et le Fonds américain à revenu élevé IG Putnam aient une incidence sur la valeur des parts de série P détenues par le Fonds.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit une partie de son actif dans le Fonds de biens immobiliers Investors. Tous les placements immobiliers sont exposés à divers facteurs généraux qui présentent un certain risque : les changements des conditions économiques générales (suffisance de fonds hypothécaires à long terme) et locales (l'offre et la demande de biens immobiliers dans la localité), l'attrait de l'immeuble pour les locataires, la concurrence d'autres emplacements disponibles et la capacité du propriétaire d'assurer un entretien adéquat. De plus, les placements immobiliers sont relativement peu liquides. Cette caractéristique tend à réduire la capacité du Fonds de biens immobiliers Investors de modifier son portefeuille rapidement pour répondre à l'évolution de l'économie ou aux conditions de placement et peut également diminuer les possibilités de rachat des parts du Fonds. Par conséquent, le Fonds risque d'être contraint d'observer un délai semblable pour donner suite à une demande de rachat, si celle-ci doit être financée par le rachat de parts du Fonds de biens immobiliers Investors. Le Fonds, cependant, entend conserver des liquidités suffisantes pour répondre rapidement à toutes les demandes de rachat afin d'éviter, en temps normal, de tels délais.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ À L'IMPOSSIBILITÉ DE VENDRE VOS PARTS

Dans des circonstances exceptionnelles, nous pourrions refuser votre ordre de vendre des parts d'un Fonds. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir la rubrique *Achats, substitutions et rachats*.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

Les opérations de prêt de titres sont des conventions aux termes desquelles un Fonds prête ses titres par l'intermédiaire d'un agent à une contrepartie qui accepte de les remettre au Fonds avec intérêts. Les mises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un Fonds vend des titres à une contrepartie par l'intermédiaire d'un agent, et s'engage au même moment à racheter les mêmes titres à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Les prises en pension de titres sont des conventions aux termes desquelles un Fonds achète des titres d'une contrepartie, et s'engage à vendre les mêmes titres à la contrepartie à un prix plus élevé à une date subséquente. Par ces opérations, le Fonds pourrait obtenir un rendement plus élevé sur ses titres en portefeuille.

Tous les Fonds ont été autorisés par les organismes canadiens de réglementation du commerce des valeurs mobilières à conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des

prises en pension de titres conformément aux règles. Ces opérations comportent des risques dont le plus courant est la possibilité que la contrepartie fasse faillite ou qu'elle ne respecte pas son obligation de remettre les titres avec intérêts (dans le cas des opérations de prêt de titres), de vendre les titres (dans le cas des mises en pension de titres) ou de racheter les titres (dans le cas des prises en pension de titres). Si cela se produit, le Fonds peut subir une perte. Les Fonds prennent les mesures suivantes pour atténuer ce risque :

- ils font seulement affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est approuvée;
- les contreparties doivent offrir en garantie au Fonds un bien dont la valeur correspond à au moins 102 % de la valeur marchande des titres qui leur sont prêtés (dans le cas d'une opération de prêt), ou qu'elles ont accepté de revendre (dans le cas d'une mise en pension de titres);
- la valeur du bien offert en garantie est vérifiée et rajustée chaque jour;
- dans le cas des opérations de prêt ou des mises en pension de titres, les biens en garantie peuvent inclure des espèces et les « titres admissibles » suivants :
  - i) des instruments à revenu fixe et du marché monétaire émis ou garantis par :
    - le gouvernement du Canada, ou le gouvernement d'une province du Canada;
    - le gouvernement des États-Unis, un État américain, un gouvernement d'un pays étranger ou une agence supranationale ayant, dans chacun des cas, une cote de crédit approuvée;
    - un établissement financier qui n'est pas la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie et ayant une cote de crédit approuvée; et
  - ii) du papier commercial, dont l'échéance est inférieure à 365 jours, d'une entreprise ayant une cote de crédit approuvée;

- de plus, dans le cas des opérations de prêt de titres, le bien offert en garantie peut aussi être du crédit documentaire irrévocable émis par un établissement financier canadien autre que la contrepartie ou une société affiliée à la contrepartie, et ayant une cote de crédit approuvée; ou
- dans le cas d'une prise en pension de titres, les titres achetés par le Fonds doivent avoir une valeur marchande correspondant à au moins 102 % du montant en espèces versé pour en faire l'acquisition, et ces titres doivent être uniquement des « titres admissibles » comme il est décrit ci-dessus;
- chaque opération de prêt de titres ne peut excéder une période de 90 jours, mais le Fonds peut mettre fin à l'entente en tout temps et exiger les titres ayant fait l'objet du prêt;
- chaque mise ou prise en pension de titres ne peut dépasser une période de 30 jours;
- la valeur de toutes les mises en pension et les opérations de prêt de titres ne peut excéder 50 % de l'actif net de chaque Fonds, sans compter la valeur de la garantie des titres prêtés ou les liquidités provenant des valeurs mobilières vendues.

#### ■ RISQUE DE SPÉCIALISATION

Lorsqu'un Fonds investit seulement dans des pays déterminés, à l'extérieur du Canada et des États-Unis, ou dans des types de placements, de produits de base ou dans des marchés ou secteurs déterminés, ce Fonds peut être limité quant à sa capacité de diversifier ses placements. Cela peut vouloir dire qu'il ne peut éviter les mauvaises conditions du marché et, par le fait même, une baisse de la valeur de ses placements. Cela peut également vouloir dire que le Fonds pourrait ne pas être en mesure de vendre ses placements au cours du marché.

#### ■ RISQUE ASSOCIÉ À LA POLITIQUE FISCALE

Tous les Fonds peuvent être touchés par les modifications apportées aux lois fiscales visant les entités dans lesquelles ils investissent ou les Fonds eux-mêmes.

## Modalités d'organisation et de gestion des Fonds

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les sociétés qui sont chargées de la prestation de services essentiels à nos Fonds et sur les fonctions imparties au comité d'examen indépendant des Fonds IG. Toutes les sociétés énumérées ci-dessous appartiennent, directement ou indirectement, à la Société financière IGM Inc., à l'exception du dépositaire et des auditeurs.

<b>Rôle</b>	<b>Service fourni</b>
<b>Fiduciaire</b> Société de gestion d'investissement I.G. Ltée 447, avenue Portage Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6	Responsable de la surveillance et de la gestion générale des Fonds au nom des épargnants de chacun des Fonds.
<b>Gérant et agent chargé de la tenue des registres</b> Société de gestion d'investissement I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Gère l'ensemble des activités et des opérations des Fonds et fournit ou prend les dispositions nécessaires pour fournir des services administratifs sur une base quotidienne, et se charge de la tenue des registres des porteurs de parts des Fonds.
<b>Conseiller en valeurs</b> Société de gestion d'investissement I.G. Ltée Winnipeg (Manitoba)	Fournit des services-conseils en placement, y compris la sélection des placements ou l'examen de la sélection faite par les sous-conseillers en valeurs (le cas échéant) des Fonds.
<b>Placeurs principaux</b> Services Financiers Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba)  Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. Winnipeg (Manitoba)	Offre les Fonds par l'intermédiaire de ses conseillers.  Offre les Fonds par l'intermédiaire de ses conseillers ou de l'un des centres de négociation des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.
<b>Dépositaire</b> Banque Canadienne Impériale de Commerce par l'intermédiaire de CIBC Mellon Global Custody Services Toronto (Ontario)	Responsable de la garde des titres de tous les Fonds.
<b>Auditeurs</b> KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Winnipeg (Manitoba)	Audite les états financiers de chacun des Fonds et formule une opinion à savoir si les états financiers sont présentés ou non selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.
<b>Comité d'examen indépendant des Fonds IG</b>	Le mandat du comité d'examen indépendant des Fonds IG (le « CEI ») est de revoir et de commenter nos politiques et procédures écrites visant les conflits d'intérêts qui pourraient toucher les Fonds, et de résoudre les conflits d'intérêts s'ils survenaient. Le comité doit revoir notamment les opérations entre les Fonds ou d'autres Fonds du Groupe Investors, de même que les avoirs des Fonds en titres de sociétés apparentées à la SGIIG, et l'achat et la vente de ces titres. Le CEI peut également approuver certaines fusions visant les Fonds du Groupe Investors et tout remplacement des auditeurs des Fonds <sup>1</sup> .

## Comité d'examen indépendant des Fonds IG (suite)

Chaque membre du CEI est indépendant de la SGIIG et de toute autre partie liée à la SGIIG. Le CEI préparera, au moins une fois par année, un compte rendu de ses activités à l'intention des porteurs de parts. Ce rapport sera disponible sur notre site Web à l'adresse [www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com) ou vous pouvez demander d'en recevoir sans frais un exemplaire en communiquant avec nous à l'adresse [contact-f@investorsgroup.com](mailto:contact-f@investorsgroup.com) (pour le service en français) ou [contact-e@investorsgroup.com](mailto:contact-e@investorsgroup.com) (pour le service en anglais).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le CEI, notamment le nom des membres, dans la notice annuelle.

<sup>1</sup> La fusion ou la dissolution d'un Fonds, de même que le remplacement des auditeurs d'un Fonds, lorsqu'ils sont approuvés par le CEI, peuvent avoir lieu après que les porteurs de parts du Fonds auront reçu un préavis écrit de 60 jours.

Notre conseiller en valeurs fournit sur une base quotidienne des services de conseils en placement, notamment quant à la sélection, à l'achat et à la vente des placements des Fonds.

Chaque Fonds a un ou plusieurs mandats de placement. Le conseiller en valeurs pourra retenir les services d'autres sous-conseillers en valeurs (les « sous-conseillers en valeurs ») afin de fournir des services à l'égard d'un mandat donné. Par conséquent, il se peut que quelques-uns des Fonds aient plusieurs sous-conseillers en valeurs. Ces conseillers nous aident à :

- sélectionner les placements pour certains des Fonds;
- prendre des décisions concernant l'achat, la vente ou la conservation des placements pour les Fonds;
- élaborer des stratégies de placement pour certains des Fonds;
- conclure des opérations pour certains des Fonds.

Chaque sous-conseiller en valeurs prend des décisions à l'égard d'un mandat donné pour le Fonds dont il s'agit conformément à l'objectif de placement du Fonds et en fonction des stratégies convenues pour le mandat, indépendamment des décisions qu'il pourrait prendre pour d'autres clients. Parfois, la disponibilité d'une valeur que le sous-conseiller en valeurs aimerait acheter pour le Fonds ainsi que pour un ou plusieurs autres Fonds, ou encore pour un autre client, est limitée. Si cela se produit, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs répartiront équitablement les achats de cette valeur entre les Fonds et ces autres clients.

Le conseiller en valeurs est responsable des décisions de placement prises par les sous-conseillers en valeurs à l'égard des Fonds. Si jamais il devenait nécessaire de le faire, il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre un sous-conseiller en valeurs qui ne réside pas au Canada, parce que la totalité ou une partie importante de ses avoirs se trouvera vraisemblablement à l'étranger.

Nous examinerons régulièrement la performance des sous-conseillers en valeurs. Lorsque nous le jugeons à propos, nous pouvons consulter des experts indépendants afin de déterminer si le mandat d'un sous-conseiller en valeurs donné devrait être renouvelé ou résilié, ou de déterminer si les services d'un sous-conseiller en valeurs devraient être retenus à l'égard d'un mandat de placement pour lequel un conseiller n'a pas encore été retenu. **Nous pouvons remplacer ou retirer les sous-conseillers en valeurs en tout temps, lorsque nous jugeons qu'il est à propos de le faire, et ce, sans préavis.** Nous ne vous informerons pas de chaque remplacement. Cependant, une liste à jour des sous-conseillers en valeurs sera publiée chaque année dans le présent prospectus simplifié. Vous pourrez vous procurer une liste à jour des sous-conseillers en valeurs de chaque Fonds en communiquant avec le conseiller en valeurs ou avec votre conseiller du Groupe Investors.

Le tableau ci-joint montre les sous-conseillers en valeurs sélectionnés à la date du présent prospectus simplifié pour nous aider à donner des conseils à l'égard de placements pour des Fonds individuels ou pour des mandats donnés au sein des Fonds. En ce qui concerne les Fonds ou les mandats à l'égard desquels le conseiller en valeurs est indiqué comme sous-conseiller en valeurs, le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce Fonds ou mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs :

<b>Fonds</b>	<b>Mandat</b>	<b>Sous-conseiller(s) en valeurs</b>
• Fonds d'actions canadiennes Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Valeur forte capitalisation</li> <li>• Mandat Croissance forte capitalisation</li> <li>• Mandat de base en actions</li> <li>• Mandat Sociétés à petite capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jarislowsky, Fraser Limitée</li> <li>• Laketon Investment Management, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée</li> <li>• AMI Associés Inc.</li> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> </ul>
• Fonds d'actions américaines Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Valeur forte capitalisation</li> <li>• Mandat Croissance forte capitalisation</li> <li>• Mandat de base en actions</li> <li>• Mandat Croissance petite capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> <li>• Ivy Investment Management Company, une filiale de Waddell &amp; Reed Financial Inc.</li> <li>• RCM Capital Management LLC</li> <li>• Eagle Boston Investment Management, Inc.</li> </ul>
• Fonds d'actions internationales Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Valeur forte capitalisation</li> <li>• Mandat Croissance forte capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Philadelphia International Advisors LP</li> <li>• J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.</li> </ul>
• Fonds de marchés émergents Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Marchés émergents : sociétés à forte capitalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.</li> </ul>
• Fonds de titres à revenu fixe Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Obligations canadiennes</li> <li>• Mandat Obligations internationales</li> <li>• Mandat Obligations à rendement élevé</li> <li>• Mandat Fonds de biens immobiliers Investors</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> <li>• Baring International Investment Limited</li> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> </ul>
• Fonds du marché monétaire Profil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mandat Marché monétaire canadien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Société de gestion d'investissement I.G. Ltée</li> </ul>

Si vous détenez des parts d'un Fonds qui investit directement dans des parts d'un autre fonds commun de placement qui est géré par le gérant, ou par une de ses sociétés affiliées ou un de ses associés (comme le Fonds de titres à revenu fixe Profil qui investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors), le gérant n'exercera pas les droits de vote afférents aux titres de cet autre fonds commun de placement, mais il peut prendre

des dispositions pour que vous receviez tous les renseignements et l'avis qui ont trait à l'assemblée de cet autre fonds commun de placement s'il juge approprié de le faire. Le cas échéant, vous pourrez donner des directives au gérant sur la façon dont vous souhaitez qu'il exerce votre droit de vote quant aux titres de cet autre fonds commun de placement détenu par le Fonds à cette assemblée.

## Achats, substitutions et rachats

### Programme de gestion de l'actif Profil<sup>mc</sup>

Vous pouvez acheter des parts des Fonds Profil, une série de six fiducies de fonds communs de placement, au moyen du programme Profil, notre programme complet de gestion de placements destiné aux investisseurs nantis.

Le traitement des ordres d'achat de parts des Fonds Profil (à l'exception des achats effectués dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques ou à la suite d'un rééquilibrage dans le même portefeuille, ou des substitutions faites dans le cadre du programme Profil, comme il est expliqué à la section *Substitutions de parts entre Fonds*) est effectué par l'intermédiaire du Fonds du marché monétaire Profil. Lorsque vous faites un placement au moyen du programme Profil, la somme placée est initialement affectée à l'achat de parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période de un jour puis, selon vos directives, à l'achat de parts des divers Fonds Profil constituant votre portefeuille, conformément aux pondérations de votre portefeuille. Si vous transférez une partie de votre placement du programme Profil à un autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil, les parts des Fonds Profil constituant votre portefeuille seront généralement rachetées conformément aux pondérations de portefeuille et le produit du rachat sera affecté à l'acquisition de parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période de un jour, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts de l'autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil, conformément à vos directives.

Généralement, l'achat, la vente ou la substitution de parts des Fonds Profil ne comportent pas de frais. Les seuls frais que vous devez payer sont les frais uniques de conseil du programme (taxes applicables en sus) payables par versements trimestriels. Ces frais de conseil du programme couvrent les services de conseils en placement offerts par votre conseiller du Groupe Investors. Ce genre de modalité est parfois appelé programme de comptes intégrés. Pour plus de renseignements, voir la rubrique *Frais*.

### Comment calculer la valeur des parts des Fonds

Le prix par part (parfois aussi appelé « valeur liquidative ») est le prix payé lors de l'achat ou le montant reçu lors de la vente d'une part d'un Fonds. Chaque Fonds offre plus d'une série de parts, même si une seule catégorie de parts est offerte aux acheteurs au détail au moyen du présent prospectus simplifié. Chaque série aura ses propres frais et, par conséquent, son propre prix par part. Pour déterminer le prix par part de chaque série d'un Fonds, nous soustrayons le passif de la valeur de l'actif du Fonds (attribuable à cette série), puis nous divisons ce montant par le nombre total de parts détenues par les épargnants du Fonds dans cette série.

Nous établissons le prix par part à la fin de chaque jour ouvrable. Si le Fonds reçoit des directives complètes à l'égard de votre ordre d'achat, de vente ou de substitution de parts

d'un Fonds avant 15 heures, heure du Centre (l'« heure de clôture ») ou plus tôt, à la discrétion du gérant (si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable), nous traiterons votre ordre par l'intermédiaire du Fonds du marché monétaire Profil (à l'exception des achats effectués dans le cadre d'un programme de prélèvements automatiques ou à la suite d'un rééquilibrage dans le même portefeuille ou des substitutions entre portefeuilles faites dans le cadre du programme Profil, comme il est expliqué à la section *Substitutions de parts entre Fonds*), comme il est mentionné ci-dessus, suivant le prix par part à la fermeture des bureaux ce même jour, sinon nous traiterons l'ordre le jour ouvrable suivant en tenant compte de la valeur liquidative à la fermeture des bureaux cette journée-là. Une fois votre placement converti en parts du Fonds du marché monétaire Profil, votre ordre sera traité le jour ouvrable suivant en tenant compte de la valeur liquidative à la fermeture des bureaux ce même jour. Les directives d'achat ou de rachat de parts du Fonds doivent être transmises par l'intermédiaire des placeurs principaux.

Nous n'acceptons aucun ordre d'achat ou de rachat de parts si nous avons suspendu le calcul du prix par part. Il est possible que nous suspendions le calcul du prix par part si :

- les opérations normales sont suspendues sur une Bourse où sont négociés les valeurs mobilières ou les instruments dérivés détenus par un Fonds, si ces valeurs ou instruments dérivés représentent plus de 50 % de la valeur, ou de l'exposition au marché sous-jacent, de l'actif total du Fonds sans tenir compte du passif, et si ces titres ou instruments dérivés ne sont pas négociés sur une autre bourse raisonnablement accessible; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous a autorisés à le faire; ou
- nous sommes tenus de le faire par la loi.

Nous pourrions ne pas accepter d'ordres d'achat ou de vente d'un Fonds si nous avons suspendu le calcul du prix par part d'un autre Fonds du Groupe Investors dans lequel un Fonds investit, ou lorsque le droit de demander le rachat des parts d'un autre Fonds du Groupe Investors dans lequel un Fonds investit est suspendu.

Pour plus de renseignements sur le calcul du prix par part, veuillez consulter la notice annuelle.

### Achat de parts des Fonds

Vous pouvez acheter des parts des Fonds auprès d'un conseiller du Groupe Investors, mais vous ne pouvez généralement pas les acheter par l'entremise d'un autre courtier ni détenir des parts des Fonds dans un compte détenu auprès d'un autre courtier si vous êtes devenu un client du Groupe Investors le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ou après cette date. Vous pouvez demander qu'un autre conseiller du Groupe Investors inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte. Si vous désirez transférer votre placement auprès d'un autre courtier, vous pourriez devoir en demander le rachat.

(Veuillez vous reporter à la section *Rachat de parts des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements.)

Lorsque vous investissez dans le cadre du programme Profil pour acheter des parts des Fonds Profil, vous devez normalement nous fournir des directives complètes par écrit et inclure le paiement total des parts que vous achetez en dollars canadiens avec votre ordre, à moins que votre placement soit détenu à titre de prête-nom, auquel cas votre achat sera traité dans les trois jours ouvrables suivants.

Si vous achetez des parts pour 1 million de dollars ou plus, votre ordre est réputé ne pas avoir été reçu avant que nous ayons reçu le paiement en espèces, au plus tard à 10 h, heure du Centre. Si nous recevons l'argent après 10 h, le Fonds pourra n'accepter votre ordre que le jour ouvrable suivant.

Si vous achetez des parts du Fonds du marché monétaire Profil détenu à titre de prête-nom, le paiement ne sera pas réputé avoir été reçu avant que le Fonds n'ait reçu le paiement total en espèces, au plus tard à l'heure de clôture, à moins qu'il y ait suffisamment d'argent dans votre compte en espèces pour couvrir le montant de votre placement dans le Fonds du marché monétaire Profil. Si le Fonds du marché monétaire Profil reçoit l'argent après l'heure de clôture, il pourrait n'accepter votre achat que le jour ouvrable suivant.

Vous pouvez également nous donner des directives pour acheter des parts par téléphone ou, dans certains cas, par d'autres moyens permis, à condition d'avoir conclu des arrangements avec votre conseiller à cet effet et d'avoir prévu des modalités de paiement appropriées.

Si votre chèque est refusé pour insuffisance de fonds ou pour toute autre raison, nous rachèterons les parts achetées le jour ouvrable suivant. Si le produit du rachat est supérieur au montant que vous avez payé, le Fonds conservera l'excédent. Si le produit du rachat est inférieur au montant que vous avez payé, nous débiterons le solde de votre compte, plus les frais et les intérêts.

Nous pouvons refuser tout ordre d'achat de parts dans un délai de un jour ouvrable suivant la réception de cet ordre. Dans ce cas, nous vous remettrons immédiatement votre argent, sans intérêts.

Veuillez consulter la rubrique *Rémunération du courtier* pour obtenir des renseignements sur les paiements à votre conseiller du Groupe Investors pour l'achat de parts des Fonds.

### **Placement initial minimal**

Vous pouvez vous prévaloir du programme Profil si vous (ainsi que d'autres membres de votre ménage) investissez, au total, le montant minimum prescrit (actuellement 250 000 \$) dans le cadre du programme Profil. Il n'y a pas de placement minimal à faire ou à conserver dans un portefeuille donné du programme Profil une fois fait le placement initial; cependant, nous nous réservons le droit de fermer tout portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR) dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Aux fins de déterminer si vous êtes admissible au programme Profil, nous ne tenons pas compte de la valeur de vos placements détenus ailleurs que dans le cadre du programme (c.-à-d. dans d'autres fonds communs de placement du Groupe Investors). Le placement minimal initial peut être réparti dans plusieurs portefeuilles du programme Profil, chacun d'entre eux étant basé sur un objectif de placement différent ainsi que sur un assortiment et une pondération distincts des Fonds établis pour vous par le programme.

Dès que vous participez au programme, si vous désirez acheter des parts additionnelles des Fonds Profil, vous devez investir au moins 250 \$ dans le programme Profil, somme qui peut être affectée à un portefeuille en particulier ou répartie entre plusieurs des portefeuilles que vous détenez dans le cadre du programme, sauf dans le cas des distributions réinvesties qui peuvent être de n'importe quel montant. Les cotisations versées ultérieurement seront généralement affectées conformément à vos directives et selon les pondérations des Fonds qui composent ce portefeuille.

### **Rachat de parts des Fonds**

Si vous voulez vendre des parts de n'importe lequel de vos portefeuilles du programme Profil (sauf pour rééquilibrer le portefeuille ou effectuer des substitutions dans le programme Profil, comme il est expliqué à la section *Substitutions de parts entre Fonds*), des parts de chacun des Fonds dans votre portefeuille seront généralement vendues, conformément aux pondérations de portefeuille. Si vous transférez votre placement dans un autre portefeuille du programme ou un autre Fonds du Groupe Investors, le produit sera utilisé pour acquérir des parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période d'une journée avant le transfert.

Vous devez nous faire parvenir vos directives complètes de vente par écrit, à moins que vous n'ayez pris des arrangements avec votre conseiller du Groupe Investors pour donner des directives visant à vendre des parts par téléphone, ou, dans certains cas, par d'autres moyens permis dont vous avez convenu avec votre conseiller du Groupe Investors. Vous pouvez vendre la totalité ou une partie de vos parts, ou encore en vendre pour une certaine somme. Le montant minimal est de 250 \$ pour des parts de votre portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR ou de régimes enregistrés similaires).

Lorsque vous vendez des parts d'un Fonds, vous pourriez avoir à payer des frais pour opérations à court terme et des frais pour nombre excessif de substitutions. Des frais de rachat pourraient également s'appliquer si les parts ont été acquises à la suite d'une substitution d'un placement d'un autre Fonds du Groupe Investors et que des frais de rachat s'appliquent toujours à ce placement. Pour de plus amples renseignements sur les frais, voir la rubrique *Frais*. De plus, des retenues d'impôt peuvent s'appliquer si vous retirez de l'argent d'un compte enregistré (à l'exception d'un CELI).

Lorsque vous vendez vos parts, nous les rachetons et vous envoyons le produit du rachat (en dollars canadiens) dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande de rachat, sauf si :

- nous n'avons pas reçu des directives complètes de votre part;
- vous n'avez pas remis les certificats de parts émis à l'égard des parts que vous vendez;
- il y a d'autres restrictions applicables inscrites dans nos dossiers;
- le processus de compensation bancaire de votre paiement pour l'achat des parts vendues n'est pas terminé; ou
- la Commission des valeurs mobilières du Manitoba nous autorise à ne pas traiter votre demande de rachat, pour toute autre raison.

Si une des conditions énoncées ci-dessus s'applique, nous pourrions soit acheter de nouveau les parts qui peuvent avoir été rachetées dans le cadre de votre demande de rachat initiale, soit refuser de traiter votre ordre. Si le produit du rachat initial est supérieur à celui du deuxième achat, les Fonds conserveront la différence. Si le produit du rachat initial est inférieur à celui du deuxième achat, nous paierons la différence et vous devrez nous rembourser cette somme et nos frais, y compris les intérêts.

Si votre placement est détenu à titre de prête-nom, le produit du rachat sera versé dans la position en espèces de votre compte, d'où vous pourrez par la suite faire un retrait. En tout temps, vous pouvez demander à ce qu'un autre conseiller du Groupe Investors inscrit dans votre province de résidence assure le service de votre compte détenu auprès des placeurs principaux. Cependant, vous ne pouvez pas détenir vos parts des Fonds dans un compte auprès d'un courtier autre que les placeurs principaux si vous êtes devenu un client du Groupe Investors le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ou par la suite. Si vous désirez transférer votre placement à un autre courtier, vous pourriez devoir demander le rachat de vos parts et votre placement sera assujéti aux frais de rachat et à l'impôt applicables.

## **Substitutions de parts des Fonds**

### ***Substitutions de parts entre les Fonds***

La substitution de parts entre les Fonds Profil est surtout effectuée lorsque votre portefeuille est rééquilibré ou que vous effectuez des transferts d'un portefeuille Profil à un autre. Les Fonds constituant votre portefeuille obtiendront des taux de rendement différents. Votre portefeuille devrait à l'occasion être rééquilibré afin que les Fonds qui le composent correspondent le plus près possible aux pondérations préétablies de votre portefeuille. En rééquilibrant votre portefeuille, vous substituez les parts d'un Fonds dont la pondération est excédentaire par des parts d'un Fonds dont la pondération est déficitaire. Cette substitution se produira si les pondérations de portefeuille de votre portefeuille établies dans le cadre du programme Profil sont modifiées. Lorsque vous procédez à une substitution de parts entre Fonds, vous vendez des parts d'un Fonds et achetez des parts d'un autre. Les règles en matière d'achat et de rachat de parts s'appliquent également aux substitutions.

Lorsque vous échangez des parts entre les portefeuilles du programme Profil, il pourrait être nécessaire de vendre des parts de certains Fonds détenus dans un portefeuille. Le produit serait alors affecté à l'acquisition de parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période de un jour, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts des Fonds de l'autre portefeuille. Cette démarche n'est pas nécessaire lorsque le rééquilibrage se fait dans le même portefeuille.

### ***Substitutions d'autres Fonds du Groupe Investors ou de fonds de placement garanti vers les Fonds***

Lorsque vous remplacez un placement dans un Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil ou un placement dans un fonds de placement garanti par un placement dans le programme Profil, le produit de la substitution est affecté à l'acquisition de parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période de un jour, jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts des Fonds de votre portefeuille selon les pondérations de votre portefeuille. Si vous remplacez un placement dans un Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti comportant des frais de rachat par des parts des Fonds Profil, le temps restant pendant lequel les frais de rachat sont généralement exigibles sera reporté et s'appliquera aux parts des Fonds Profil. Les frais de rachat sont alors exigibles au moment où vous vendez ces parts des Fonds Profil (sauf dans certaines circonstances). Aux fins du calcul du montant des frais de rachat pouvant être exigibles, nous utiliserons la date d'achat des parts initiales dans un Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti que vous avez remplacées. Voir la rubrique *Frais* pour plus de renseignements.

### ***Substitutions des Fonds vers d'autres Fonds du Groupe Investors***

Lorsque vous remplacez un placement dans le programme Profil par un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil, les parts de chacun des Fonds de votre portefeuille sont généralement vendues conformément aux pondérations de portefeuille et le produit est affecté à l'acquisition de parts du Fonds du marché monétaire Profil pour une période de un jour (à l'exception des transferts d'un FERR à un compte non enregistré dans un autre Fonds du Groupe Investors ne faisant pas partie du programme Profil), jusqu'à ce que le produit soit affecté à l'achat de parts de l'autre Fonds du Groupe Investors. Si vous remplacez des parts des Fonds Profil par un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors, des frais d'acquisition ne sont pas exigés. Si vous remplacez des parts des Fonds Profil assujétiées à des frais de rachat par un placement dans un autre Fonds du Groupe Investors ou un fonds de placement garanti, les frais de rachat ne sont généralement exigibles immédiatement que si vous achetez des parts d'un autre Fonds du Groupe Investors acquises selon l'option d'achat sans frais, autrement le temps restant pendant lequel les frais de rachat sont exigibles est généralement reporté et s'appliquera au placement de cet autre Fonds du Groupe Investors. Pour plus de renseignements, voir la rubrique *Frais*.

Veillez noter que si vous remplacez des placements dans un Fonds Profil par un placement dans un Fonds du Groupe Investors qui ne fait pas partie du programme Profil, vous ne pouvez pas investir dans des parts de série C du Fonds du Groupe Investors en question. Des règles spéciales s'appliquent également aux substitutions vers le Fonds de biens immobiliers Investors ou à partir de celui-ci. En règle générale, les transferts du programme Profil à d'autres Fonds du Groupe Investors doivent aussi respecter les exigences relatives au placement minimal de ces autres Fonds du Groupe Investors. Veuillez consulter le prospectus de ces Fonds du Groupe Investors pour obtenir de plus amples renseignements.

Veillez vous reporter à la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* pour obtenir plus de renseignements sur les incidences fiscales qui peuvent découler d'une substitution entre Fonds du Groupe Investors.

### Opérations à court terme

Les opérations à court terme sont susceptibles d'avoir une incidence négative sur les intérêts des fonds communs de placement et de leurs investisseurs puisqu'elles entraînent une augmentation des frais de négociation et des autres frais, ce qui va à l'encontre d'une gestion efficace d'un portefeuille de fonds communs de placement.

Nous avons adopté des politiques et des procédures pour prévenir les opérations à court terme inappropriées dans les Fonds du Groupe Investors. Nos procédures prévoient notamment le suivi des opérations dans les Fonds du Groupe Investors afin de détecter les cas d'opérations à court terme inappropriées, l'examen de toute opération à court terme susceptible de constituer une opération inappropriée et la prise rapide de mesures correctives. Pour déterminer si une opération est inappropriée, nous prenons en considération tous les facteurs pertinents, y compris les changements véritables dans la situation ou dans les intentions de l'épargnant, la nature des Fonds du Groupe Investors en cause et les habitudes de négociation de l'épargnant. Des discussions au sujet de l'opération pourraient s'ensuivre entre nous et l'épargnant ou son conseiller.

Nous jugeons qu'une opération à court terme est inappropriée lorsqu'un achat (y compris une substitution vers un Fonds du Groupe Investors) est suivi dans un court laps de temps d'un rachat (y compris une substitution à partir d'un Fonds du Groupe Investors) ou vice versa (autrement que pour rééquilibrer les pondérations préétablies de votre portefeuille), et que ces opérations pourraient être préjudiciables à un ou à plus d'un Fonds du Groupe Investors, le tout étant laissé à notre seule appréciation. Des frais pour opérations à court terme sont habituellement imputés aux opérations effectuées dans les 10 jours suivant l'achat ou le rachat, mais pourraient aussi l'être aux opérations effectuées dans les 90 jours suivant l'achat ou le rachat dans le cas d'opérations qui visent à profiter du fait que le prix de certains titres de Fonds du Groupe Investors est fixé sur d'autres fuseaux horaires, ou aux opérations qui

portent sur des titres non liquides peu souvent négociés. Nous reconnaissons que des opérations de placement à court terme dans des fonds assimilables à des fonds de marché monétaire (comme le Fonds du marché monétaire Profil) peuvent être effectuées en toute légitimité. Par conséquent, les opérations mettant en cause les fonds assimilables à des fonds de marché monétaire (comme le Fonds du marché monétaire Profil) ne seront généralement pas considérées comme étant des opérations à court terme inappropriées, sauf si nous avons établi que ces opérations relèvent d'une stratégie de placement à court terme inappropriée. De même, les opérations mettant en cause des Fonds du Groupe Investors dans une structure de fonds de fonds ou en vertu d'une entente de rééquilibrage automatique ne seront généralement pas considérées comme des opérations à court terme inappropriées.

Si nous déterminons qu'une opération en particulier est inappropriée, nous imputerons des frais pour opérations à court terme. Ces frais devront être payés aux Fonds du Groupe Investors concernés et s'ajouteront à tous les autres frais, y compris les frais de rachat et les frais pour nombre excessif de substitutions, qui pourraient s'appliquer. Reportez-vous au tableau de la rubrique *Frais* pour obtenir de plus amples renseignements.

De plus, nous pourrions prendre toute autre mesure que nous jugerons appropriée pour nous assurer que de telles opérations ne se répèteront pas. Ces mesures pourraient comprendre notamment l'envoi d'un avis à l'épargnant, l'inscription du nom de l'épargnant sur une liste de surveillance, de même que le rejet des demandes si l'épargnant tente encore d'effectuer de telles opérations, et pourraient aller jusqu'à la fermeture du compte.

Reportez-vous à la notice annuelle pour plus de renseignements sur les opérations à court terme.

### Services facultatifs

Le Groupe Investors offre un éventail de services facultatifs aux clients. Pour avoir accès à ces services facultatifs, remplissez une demande que vous pouvez obtenir de votre conseiller du Groupe Investors. En date du présent prospectus simplifié, certains de ces services facultatifs pourraient ne pas être offerts si votre compte est détenu à titre de prête-nom, y compris par les Services Financiers Groupe Investors Inc.

### Régimes enregistrés

Nous offrons un certain nombre de régimes enregistrés, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes enregistrés suivants :

- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- Fonds de revenu viager (FRV);
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire;
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR);

- REER immobilisé;
- Fonds enregistré de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
- Compte de retraite immobilisé (CRI); et
- Compte d'épargne libre d'impôt (CELLI).

Le programme Profil n'est pas offert dans le cadre de REER collectifs ou de REEE.

### **Placements périodiques automatiques au moyen d'un programme de prélèvements préautorisés (PPA)**

Les programmes de prélèvements automatiques (« PPA ») vous permettent de faire des placements automatiques sur une base régulière (également appelés placements échelonnés par prélèvements automatiques) sans avoir à faire de chèque ou à nous faire parvenir de demande écrite. Nous pouvons prendre les dispositions nécessaires pour effectuer des retraits dans votre compte auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou d'une coopérative de crédit en vue de faire des placements sur une base trimestrielle, mensuelle ou même hebdomadaire. Vous pouvez choisir de faire augmenter ou de réduire vos placements périodiques automatiques, à condition que le montant de ces placements soit d'au moins 250 \$. Vous pouvez également mettre fin à votre PPA en tout temps avant une date de placement prévue. Vous pouvez faire des versements forfaitaires additionnels en tout temps pourvu que vous respectiez les exigences minimales habituelles en matière de placement. Lorsque vous effectuez des achats dans le cadre d'un PPA, les parts de chacun des Fonds de votre portefeuille sont achetées en respectant les pondérations du portefeuille.

Si vous avez déjà un placement dans le cadre du programme Profil, nous pouvons établir un PPA pour vous.

Une exemption a été accordée aux Fonds pour tous les territoires de compétence en ce qui a trait à l'obligation imposée aux Fonds de remettre tous les ans un exemplaire du plus récent prospectus simplifié (y compris les modifications) aux personnes qui investissent au moyen d'un PPA, à moins qu'elles demandent d'en recevoir un exemplaire. Par conséquent, nous vous ferons parvenir annuellement un exemplaire du prospectus simplifié des Fonds dans lesquels votre PPA investit, mais seulement si vous en faites la demande. (Veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors pour obtenir de plus amples renseignements.) Vous pouvez obtenir un exemplaire du prospectus simplifié (y compris les modifications) sur le site Web du Groupe Investors ([www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com)), ou le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

### **Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)**

Vous pouvez vendre des parts des Fonds grâce aux rachats périodiques automatiques, également appelés programme de retraits systématiques (« PRS »). En général, la tranche de votre portefeuille que vous pouvez vendre périodiquement doit être d'au moins 250 \$. Vous pouvez vendre vos parts en ayant recours à ce service selon la fréquence des versements que vous aurez choisie, chaque mois si cela vous convient. Cependant, vous devez vendre des parts au moins trimestriellement (sauf

dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire, pour lesquels un PRS annuel ou semestriel peut être établi). Vous pouvez également nous demander de vendre des parts à tout autre moment. Lorsque nous traitons un ordre de vente fait par vous, nous vendons habituellement des parts de chacun des Fonds de votre portefeuille conformément aux pondérations de portefeuille. Cependant, veuillez prendre note que les retraits automatiques épuiseront éventuellement votre placement.

Vous ne pouvez pas établir un PRS pour les placements détenus dans un régime enregistré, sauf que vous pouvez faire des retraits périodiques :

- d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire; ou
- d'un CELLI.

Nous nous réservons en outre le droit de fermer tout portefeuille (sauf dans le cas d'un FERR, d'un FRV, d'un FRRI ou d'un FERR réglementaire) dont le solde est inférieur à 25 000 \$.

Vous n'avez généralement pas à payer de frais de rachat, à moins que les parts Profil qui sont vendues n'aient été acquises par une substitution d'un placement d'un autre Fonds du Groupe Investors et que ce placement comporte toujours des frais de rachat. Dans le cas des parts assorties de frais de rachat, vous ne paierez aucuns frais de rachat si le montant des rachats périodiques automatiques des parts pendant l'année civile est inférieur à 12 % de la valeur (au 31 décembre de l'année précédente) des parts dans ce portefeuille. Cette option de rachat sans frais est également offerte si vous établissez un PTS (voir la section *Substitutions automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS)* ci-dessous).

Si vous ouvrez un compte durant l'année, le montant des rachats sans frais effectués dans le cadre d'un PRS sera établi en fonction de la valeur des parts de votre portefeuille au moment où vous les avez acquises, et sera déterminé au prorata du nombre de rachats dans le PRS prévus pour le reste de l'année. Si vous avez déjà un compte et souhaitez établir un PRS pendant l'année, le montant des rachats sans frais sera déterminé d'après la valeur marchande des parts dans le portefeuille au 31 décembre de l'année précédente. Ce montant sera rajusté pour tenir compte des parts dans le portefeuille achetées durant l'année courante et du nombre de rachats restants dans l'année dans le cadre du PRS.

Si vous acquérez d'autres parts (autrement que par le réinvestissement des distributions) assorties de frais de rachat pendant l'année, le montant des rachats sans frais de votre PRS sera rajusté au prorata en fonction de la valeur de l'achat et du nombre de rachats restants dans l'année dans le cadre du PRS.

Les distributions en espèces liées aux parts détenues dans le cadre du programme et qui sont assorties de frais de rachat viendront réduire le montant des rachats sans frais dans le cadre de votre PRS pour l'année *en cours*. (Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander que les distributions vous soient

versées à partir d'un compte où vous avez déjà établi un PRS.) De même, si vous établissez un PTS (voir ci-dessous) sur un placement détenu dans le programme pour acquérir selon l'option d'achat sans frais des parts du Fonds de marché monétaire canadien Investors, toute substitution liée à ce PTS viendra réduire le montant des rachats sans frais permis dans le cadre de votre PRS pour l'année *en cours*.

À titre d'exemple, si vous détenez dans le cadre du programme pour 1 000 000 \$ de parts au 31 décembre, vous pouvez retirer l'année suivante jusqu'à 120 000 \$ de parts de votre portefeuille dans le cadre d'un PRS (ou PTS) sans avoir à payer de frais. Si vos rachats périodiques effectués au moyen du PRS (ou PTS) totalisent plus de 120 000 \$, vous payez des frais sur le montant excédant 120 000 \$.

Veuillez communiquer avec votre conseiller du Groupe Investors au sujet du montant des rachats sans frais que vous pourriez effectuer dans le cadre de votre PRS. Les rachats effectués à l'extérieur de votre PRS seront assujettis aux frais de rachat qui pourraient s'appliquer.

#### **Substitutions automatiques au moyen du programme de transferts systématiques (PTS)**

Si vous détenez un compte auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc., et qu'il n'est pas détenu à titre de prête-nom, vous pouvez généralement effectuer une substitution automatique de parts entre votre Fonds et un autre Fonds du Groupe Investors, pourvu que vous respectiez les exigences minimales habituelles en matière de placement. Lorsque vous effectuez des substitutions dans le cadre d'un PTS, les parts de chacun des Fonds de votre portefeuille sont généralement vendues en respectant les pondérations du portefeuille, à moins que vous n'avez pris d'autres dispositions. Vous pouvez effectuer des substitutions aussi souvent qu'une fois par mois, mais vous devez le faire au moins trimestriellement chaque année (sauf dans le cas d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire, pour lesquels un PTS annuel ou semestriel peut être établi). Des demandes de substitution de parts additionnelles sont aussi possibles à tout autre moment. Tel que mentionné à la rubrique *Frais*, vous ne payez habituellement pas de frais pour des substitutions entre les Fonds du Groupe Investors.

Vous pouvez faire une substitution automatique de parts d'un Fonds au sein du même régime enregistré. Si la substitution automatique est établie sur un compte qui n'est pas détenu dans un régime enregistré, le transfert pourra alors se faire vers n'importe quel autre compte, sauf s'il s'agit d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire. Vous ne pouvez pas établir un PTS visant un régime enregistré immobilisé pour transférer automatiquement des parts.

Si vous avez déjà un compte et souhaitez établir un PTS vers votre Fonds de marché monétaire canadien Investors détenu selon l'option d'achat sans frais pendant l'année, le montant des transferts sans frais sera déterminé d'après la valeur de vos placements au 31 décembre de l'année précédente. Ce montant sera rajusté pour tenir compte des achats effectués selon cette option durant l'année courante et du nombre de transferts prévus pour le reste de l'année dans le cadre du PTS.

(Reportez-vous à la section *Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)* pour obtenir de plus amples renseignements.)

#### **Réinvestissement automatique des distributions\***

Nous réinvestissons automatiquement vos distributions pour acheter d'autres parts du même Fonds selon le prix par part du jour où nous les réinvestissons.

Vous pouvez nous demander de vous verser vos distributions en espèces (ou dans la position en espèces de votre compte si votre compte de placement est détenu à titre de prête-nom) si votre placement n'est pas détenu dans un régime enregistré (autre qu'un CELI) et si vous n'avez pas déjà établi un PRS pour votre portefeuille. Les distributions de Fonds détenus dans un régime enregistré (autre qu'un CELI), autres que les distributions minimales exigées d'un FERR ou d'un régime enregistré similaire doivent être réinvesties dans votre régime enregistré. Les distributions de placements dans un CELI peuvent généralement vous être versées.

Les parts acquises au moyen des distributions réinvesties seront assujetties aux frais habituels qui s'appliquent aux autres parts que vous avez acquises dans le Fonds.

#### **Programme philanthropique Groupe Investors**

Le Programme philanthropique Groupe Investors (le « programme ») est un programme à vocation arrêtée par le donateur élaboré par le Groupe Investors en collaboration avec la Fondation de philanthropie stratégique (la « Fondation »), un organisme de bienfaisance sans but lucratif enregistré comme fondation publique auprès de l'Agence du revenu du Canada et du ministère du Revenu du Québec. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous fournir de plus amples renseignements sur le programme, y compris le don de parts de Fonds du Groupe Investors à la Fondation et la liste actuelle des « Fonds admissibles ».

Le programme vous permet de verser à la Fondation des dons irrévocables et d'ouvrir un compte philanthropique (le « compte ») dans le cadre du programme pour détenir le produit de vos dons. La Fondation investit le produit dans un Fonds du Groupe Investors admissible (le « Fonds admissible ») et verse,

**\* DÉFINITION ►** Les Fonds peuvent gagner des dividendes, des intérêts ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsqu'ils vendent leurs placements à profit. Lorsqu'un Fonds vous verse un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés, ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

sur une période donnée, des subventions à des organismes de bienfaisance canadiens ou à d'autres organismes admissibles, tel que défini dans la Loi de l'impôt (les « organismes de bienfaisance admissibles »). À tout moment, l'actif du compte ne peut être investi que dans un seul Fonds admissible.

Votre don initial dans le cadre du programme doit être d'au moins 10 000 \$<sup>2</sup> (comprenant des espèces, des titres ou des polices d'assurance), sauf si ce don est un don d'assurance vie d'une personne vivante, auquel cas la police doit avoir une prestation de décès nette d'au moins 25 000 \$ (aucune valeur de rachat n'est requise). Les dons subséquents doivent s'élever à au moins 1 000 \$ (bien que vous puissiez faire des dons subséquents inférieurs à ce montant pour payer les primes afférentes à une police d'assurance vie donnée). Les donateurs ont habituellement droit à un reçu officiel correspondant à la valeur marchande de leur don établie le jour où il est accepté par la Fondation.

Bien que la Fondation soit le propriétaire de l'actif de votre don, elle suivra en général vos recommandations (ou celles des personnes que vous aurez désignées) quant au choix du Fonds admissible et des organismes de bienfaisance admissibles qui

recevront des subventions annuelles, et quant à la façon dont le compte sera géré après votre décès.

Le programme vise à encourager la philanthropie et offre aux donateurs des avantages similaires à ceux qu'offre une fondation privée, mais sans les frais administratifs et les responsabilités liés à l'établissement d'une telle fondation. Des frais d'administration annuels d'activités de bienfaisance s'appliquent à l'actif détenu dans un compte, à l'exception des dons de polices d'assurance vie dont le produit n'a pas encore été versé. De plus, chaque compte du programme paie une quote-part des frais d'exploitation annuels de la Fondation, incluant les frais de traitement des subventions pour chacun des comptes. Ces frais seront automatiquement déduits du compte sur une base semestrielle. La Fondation se réserve le droit de modifier les frais afférents au programme en tout temps, sur préavis.

Vous devriez consulter votre conseiller fiscal au sujet des incidences et des avantages fiscaux associés à un don à la Fondation. Vous trouverez plus de renseignements au sujet du programme sur notre site Web à l'adresse [www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com).

## Frais

Certains frais sont associés aux placements dans les Fonds Profil, y compris la taxe de vente sur les produits et services/taxe de vente harmonisée applicable à ces frais. Les tableaux suivants énumèrent les frais que vous pouvez avoir à payer si vous investissez dans les Fonds. Les Fonds paient certains de ces frais, dont les frais de fiduciaire, les frais de gestion et les frais d'administration tel qu'il est exposé ci-dessous, ce qui réduit la valeur de votre placement. Il n'y aura pas de paiement en double des frais de gestion et des frais d'administration à la suite d'un placement par un Fonds dans un autre Fonds du Groupe Investors, et aucuns frais de rachat ne seront imposés à un Fonds lorsque son placement dans un autre Fonds du Groupe Investors sera racheté. D'autres frais qui pourraient ne pas être associés directement à votre placement dans le Fonds pourraient vous être directement imputés, y compris des frais d'administration de compte ou des frais d'opérations payables aux placeurs principaux. Les frais payables au gérant ou à une société affiliée du groupe du gérant peuvent être augmentés moyennant l'envoi d'un préavis écrit de 60 jours.

### Frais payables par les Fonds

---

**Frais de conseil en placement du Fonds** Les Fonds versent au conseiller en valeurs des frais annuels de conseil en placement correspondant à 0,25 % de leur actif net moyen.

---

**Frais d'exploitation** Les Fonds paient au gérant des frais d'administration annuels correspondant à au plus 0,25 % de leur actif net moyen en contrepartie de certains services administratifs, comme des services de tenue de livres, de comptabilité, d'évaluation et de tenue d'un registre. En plus des frais de conseil en placement et des frais d'administration, les Fonds paient d'autres frais, qui incluent les honoraires des auditeurs, les frais juridiques, les frais versés aux organismes de réglementation (incluant toute partie des droits d'inscription du gérant ou du conseiller en valeurs attribuables aux Fonds), les frais liés au dépôt de documents d'information continue et du prospectus, à la révision du programme, à la garde des titres et les coûts des instruments dérivés qu'ils peuvent utiliser, dont les contrats à terme de gré à gré. Il n'y aura pas de paiement en double des frais d'exploitation directs payables par un Fonds en raison de ses placements dans d'autres fonds communs de placement. Les Fonds versent également des frais annuels de 0,05 % de leur actif net moyen au fiduciaire.

<sup>2</sup> Veuillez noter que l'octroi des subventions pourra commencer seulement lorsque la valeur du compte s'élèvera à au moins 25 000 \$. On s'attend à ce que les donateurs fassent des dons additionnels de manière à porter la valeur du compte à au moins 25 000 \$ dans les trois années suivant son ouverture.

<b>Frais d'exploitation (suite)</b>	<p>Chaque Fonds paie également la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) sur la plupart de ses frais et honoraires.</p> <p>Les Fonds paieront également leur part des frais liés au comité d'examen indépendant des Fonds IG (« coûts du CEI »). Les coûts du CEI comprennent, sans s'y limiter, la rémunération annuelle de 32 500 \$ par membre (42 500 \$ pour le président)<sup>3</sup>, les honoraires versés pour la participation à chacune des réunions, le remboursement de frais raisonnables engagés par les membres du CEI dans le cadre de leurs fonctions (notamment les frais de transport et d'hébergement), les cotisations au RPC/RRQ au nom des membres du CEI, l'assurance responsabilité et les frais payés directement à un fournisseur de services pour les services qu'il a fournis aux membres du CEI. Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, les coûts du CEI pour les Fonds du Groupe Investors se sont élevés à environ 390 317 \$. Le gérant n'entend pas rembourser aucun des coûts du CEI au Fonds.</p> <p>Les frais d'exploitation des Fonds sont répartis entre chaque Fonds de manière juste et raisonnable. Chaque Fonds ou série assumera, sur une base distincte, les frais qui peuvent lui être spécifiquement attribués. Les frais communs seront répartis entre tous les Fonds ou toutes les séries de la manière que nous jugeons la plus appropriée selon la nature des frais.</p> <p>Nous pouvons absorber une partie des frais d'exploitation d'un Fonds ou renoncer à une partie de ses frais d'administration ou de ses frais de conseil en placement pour nous assurer qu'il reste concurrentiel, mais il n'y a aucune assurance que nous le ferons par la suite.</p>
-------------------------------------	---

## Frais payables directement par vous

<b>Frais d'acquisition initiaux (payables à l'achat)</b>	Aucuns.
<b>Frais de rachat</b>	<p>Vous n'avez habituellement pas à payer de frais de rachat lorsque vous vendez les parts d'un Fonds. Sauf dans le cas d'un rééquilibrage (ou lorsque vous effectuez un transfert dans un autre portefeuille du programme ou un autre Fonds du Groupe Investors), des frais de rachat pourraient s'appliquer si vous substituez votre placement d'un Fonds du Groupe Investors ou d'un fonds de placement garanti au programme Profil et que votre placement est assorti de frais de rachat, à moins que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la période de détention prévue au barème des frais de rachat soit expirée; ou</li> <li>• dans certains cas, vous vendiez des parts au moyen de rachats périodiques automatiques dans le cadre d'un PRS. Reportez-vous à la section <i>Rachats périodiques automatiques au moyen d'un programme de retraits systématiques (PRS)</i> pour obtenir de plus amples renseignements.</li> </ul> <p>Si vous transférez des placements assujettis à des frais de rachat d'un Fonds à un fonds de placement garanti, nous pourrions renoncer aux frais de rachat, même si des frais de rachat pourraient vous être imposés lorsque vous demanderez le rachat de vos parts du fonds de placement garanti.</p> <p>Dans certains cas, vous pourriez toutefois devoir payer des frais si vous effectuez un nombre excessif de substitutions ou des opérations à court terme inappropriées. Reportez-vous ci-dessous pour de plus amples renseignements.</p>
<b>Frais pour nombre excessif de substitutions</b>	<p>Vous n'avez généralement pas de frais à payer pour faire des substitutions de parts entre les Fonds. Cependant, si vous effectuez un nombre excessif de substitutions d'entrée ou de sortie (autrement que pour rétablir les pondérations préétablies de votre portefeuille) qui, à notre avis, pourraient avoir un effet préjudiciable sur le Fonds, nous pouvons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous imposer des frais pour nombre excessif de substitutions pouvant atteindre 3 % de la valeur des parts rachetées, ou, si les parts substituées sont assujetties à des frais de rachat, des frais de rachat plus élevés en fonction de la période de temps pendant laquelle vous avez détenu vos parts; ou</li> <li>• refuser le placement dans le Fonds ou un autre Fonds du Groupe Investors dans lequel vous souhaitez investir.</li> </ul>

<sup>3</sup> Le 1<sup>er</sup> avril 2011, l'avance sur honoraires annuelle est passée à 40 000 \$ par membre (42 500 \$ pour le président).

---

**Frais pour opérations à court terme**

Veillez noter que vous pourriez vous voir imputer des frais pour opérations à court terme de 2 % pour tout achat (y compris une substitution vers un Fonds) ou rachat (y compris une substitution à partir d'un Fonds), ou vice versa, effectué dans les 90 jours (sauf pour un rééquilibrage dans le cadre du programme).

Ces frais sont payables au Fonds et s'ajoutent à tous les autres frais, y compris les frais de rachat et les frais pour nombre excessif de substitutions, qui pourraient s'appliquer, comme il est décrit aux sections *Frais de rachat* et *Frais pour nombre excessif de substitutions*, respectivement.

---

**Frais de conseil du programme**

En règle générale, vous payez directement des frais de conseil du programme annuels calculés comme il est indiqué ci-dessous, plus les taxes applicables, pour votre placement dans le programme Profil :

<b>Placements du ménage dans des Fonds du Groupe Investors</b>	<b>Frais de conseil du programme*</b>
Moins de 1 000 000 \$	2,00 %
1 000 000 \$ ou plus	1,60 %

\* Pour les porteurs de parts qui investissent dans le programme Profil avant août 2003, les placements seront assujettis à des frais de conseil du programme d'au plus 2,25 %.

Les frais de conseil du programme sont calculés tous les mois et versés tous les trimestres. Le calcul des frais de conseil du programme est fondé sur la valeur liquidative globale moyenne de votre placement dans le cadre du programme au cours du mois, valeur établie en faisant la somme de la valeur liquidative de votre placement dans chacun des Fonds à la fin de chaque jour du mois et en divisant le résultat par le nombre de jours du mois. La valeur liquidative de votre placement dans un Fonds un jour donné est égale au nombre de parts du Fonds que vous détenez le jour en question (avant de compter les parts rachetées ou achetées ce jour-là), multipliée par la valeur liquidative par part du Fonds le jour en question. Pour plus de renseignements concernant le calcul de la valeur liquidative par part du Fonds, voir la section *Comment calculer la valeur des parts des Fonds*.

Certains facteurs, dont la valeur liquidative globale moyenne de l'actif du porteur de parts dans le programme (de même que les placements du ménage du porteur de parts dans d'autres Fonds du Groupe Investors) et le niveau de service exigé par le porteur de parts, peuvent donner lieu à une réduction des frais de conseil du programme à l'égard de tout placement effectué par un porteur de parts dans le programme. Le porteur de parts peut négocier le montant de la réduction avec le placeur approprié. La demande de réduction sera évaluée au cas par cas. Par conséquent, ces réductions peuvent être interrompues en tout temps au moyen d'un avis écrit au porteur de parts.

Tous les frais seront payés au moyen du rachat automatique de parts de Fonds effectué chaque trimestre. Aux termes de l'acte de fiducie de chaque Fonds, le fiduciaire est autorisé à faire des rachats comme il le juge à propos. À l'heure actuelle, le fiduciaire a l'intention de racheter des parts pour payer les frais d'abord de votre Fonds du marché monétaire Profil et, si vos parts dans le Fonds du marché monétaire Profil sont insuffisantes, les rachats seront effectués dans l'ordre suivant :

- Fonds de titres à revenu fixe Profil;
- Fonds d'actions américaines Profil;
- Fonds d'actions internationales Profil;
- Fonds de marchés émergents Profil; et
- Fonds d'actions canadiennes Profil.

Si la valeur de votre portefeuille est insuffisante pour couvrir les frais, les placeurs principaux peuvent percevoir le montant que vous devez plus l'intérêt. Le rachat de parts donnant lieu à des gains en capital peut avoir pour vous des incidences fiscales. Si, avant la date fixée pour le rachat automatique de parts des Fonds servant à payer les frais de conseil du programme et les autres frais exigibles, vous demandez le rachat de la totalité ou quasi-totalité des parts des Fonds Profil, le fiduciaire aura le droit de retenir le montant des frais de conseil du programme que vous devez du produit de rachat qui vous est payable.

---

### Incidences des frais d'acquisition

En règle générale, le programme Profil ne comprend pas d'options d'achat qui entraînent des frais d'acquisition. Vous n'aurez qu'à payer les frais de conseil du programme.

### Rémunération du courtier

#### Paiements à votre conseiller

Nous versons annuellement à votre conseiller du Groupe Investors une commission de suivi pouvant s'élever jusqu'à 0,69 % de la valeur marchande moyenne de vos parts de Fonds Profil au cours de l'année en cause.

Les commissions de suivi versées aux conseillers varient en fonction de facteurs comme l'actif dont le conseiller assure le service, le volume de ventes et les qualifications professionnelles. Nous pouvons modifier ces montants en tout temps, et ce, sans préavis.

La rémunération payable sur les placements effectués au moyen d'un compte détenu auprès des Valeurs mobilières Groupe Investors Inc. pourrait être légèrement inférieure à celle versée sur les placements faits par l'intermédiaire d'un compte détenu auprès des Services Financiers Groupe Investors Inc.

#### Autres formes d'encouragement

Nous pouvons à l'occasion rembourser à votre conseiller du Groupe Investors une partie ou la totalité de ses frais de marketing, y compris de publicité. Nous pourrions également acquitter une partie ou la totalité des coûts liés à la participation de votre conseiller du Groupe Investors à des cours ou à des conférences que nous parrainons, y compris à nos congrès d'affaires annuels. Nous pouvons également lui remettre des prix ou des primes de rendement, ou lui accorder des crédits qui peuvent être payés en argent ou être utilisés pour ses dépenses d'entreprise, ses avantages et sa formation, en fonction du montant en dollars des différents produits et placements qu'il a vendus ou dont il a assuré le service durant l'année. Nous pouvons aussi lui verser des primes pour ses réalisations en carrière, comme l'obtention d'un diplôme ou d'un permis, ou parce qu'il a terminé un programme. Certains prix et primes versés pour les Fonds du Groupe Investors peuvent être plus avantageux que ceux qui sont versés pour d'autres produits. De plus, votre conseiller peut détenir, directement ou indirectement, des actions de la Société financière IGM Inc.

### Rémunération du courtier payée à partir des frais de gestion

Au cours de l'année civile close le 31 décembre 2010, environ 46 % des frais de gestion tirés des Fonds du Groupe Investors, y compris les frais de conseil en placement du Fonds, ont été versés par les placeurs principaux au titre des commissions, des frais de marketing, des frais de participation à des

conférences de nature éducative, et des autres frais de promotion des placeurs principaux.

### Incidences fiscales pour les épargnants

La présente rubrique explique sommairement comment vos placements dans les Fonds sont imposés. Le présent résumé part du principe que vous êtes un particulier résident canadien (sauf une fiducie) et que vous détenez vos parts en tant qu'immobilisations. Chaque Fonds, à l'exception du Fonds du marché monétaire Profil, se qualifie à titre de fonds commun de placement aux fins fiscales. Toutefois, étant donné que le Fonds du marché monétaire Profil est un placement enregistré aux termes de la Loi de l'impôt, tous les Fonds constituent, par conséquent, des placements admissibles aux régimes enregistrés. Aux fins du présent résumé, il est présumé qu'ils le demeureront dans l'avenir. L'exposé qui suit ne traite pas de toutes les incidences fiscales possibles. **Par conséquent, nous vous prions de consulter un conseiller fiscal au sujet de votre situation personnelle.**

#### Parts détenues dans un régime enregistré

Tous les Fonds constituent des placements admissibles aux régimes enregistrés. Si vous détenez vos parts dans un régime enregistré, vous n'avez habituellement pas à payer d'impôt sur le revenu et les gains en capital jusqu'à ce que vous retirez l'argent du régime enregistré, à l'exception d'un CELI pour lequel les retraits ne sont pas assujettis à l'impôt. Nous ferons une retenue d'impôt sur les sommes que vous retirez, comme le requiert la loi (il n'y a pas de retenues d'impôt sur les retraits d'un CELI). Vous pouvez demander un crédit pour cette retenue d'impôt lorsque vous produisez votre déclaration de revenus.

#### Parts détenues à l'extérieur d'un régime enregistré

Si vous détenez vos parts à l'extérieur d'un régime enregistré, vous devez inscrire les distributions (autres que les distributions de remboursement de capital) que vous avez reçues dans votre déclaration de revenus. Pour de plus amples renseignements sur les distributions, voir la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

Vous recevez chaque année un feuillet d'impôt indiquant votre part des distributions de vos Fonds sous forme de :

- dividendes de sociétés canadiennes, y compris les « dividendes admissibles »;
- gains en capital;
- autres revenus, y compris les distributions de dividendes de sociétés étrangères reçus par les Fonds; et
- remboursement de capital.

En règle générale, lorsqu'une distribution qui vous est versée dépasse votre part du revenu net ou des gains en capital nets d'un Fonds, le montant excédentaire sera considéré comme un remboursement de capital, à moins que le Fonds ne choisisse de traiter une partie ou la totalité de la distribution comme un

revenu. Vous ne serez pas imposé sur un remboursement de capital, mais il aura pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts, à moins que la distribution ne soit réinvestie. Si un remboursement de capital a pour effet de réduire le prix de base rajusté de vos parts à un montant négatif, vous serez réputé avoir réalisé un gain en capital correspondant à ce montant, et le montant négatif du prix de base rajusté de vos parts sera majoré et ramené à zéro.

Étant donné que le Fonds de titres à revenu fixe Profil investit dans le Fonds de biens immobiliers Investors, le revenu reçu par ce Fonds Profil (et distribué aux porteurs de parts) peut être supérieur au montant imposable comme revenu du Fonds Profil en raison des déductions fiscales liées aux déductions pour amortissement réclamées par le Fonds de biens immobiliers Investors. La portion de la distribution de ce Fonds qui est liée à la déduction pour amortissement réclamée par le Fonds de biens immobiliers Investors est traitée comme un remboursement de capital. Si vous demandez par la suite le rachat de vos parts de ce Fonds, votre quote-part de la déduction pour amortissement réclamée, qui a antérieurement été traitée comme un remboursement de capital, sera désignée comme un revenu pour les besoins de l'impôt, ce qui donnera lieu à une augmentation correspondante du prix de base rajusté de vos parts dans le Fonds de titres à revenu fixe Profil immédiatement avant le rachat.

Plus le taux de rotation des titres d'un Fonds est élevé, plus vous avez de chances de voir le Fonds réaliser des gains ou des pertes en capital, et de recevoir des distributions de gains en capital imposables durant l'année. Si le Fonds de biens immobiliers Investors verse des distributions de gains en capital au Fonds de titres à revenu fixe Profil, vous serez plus susceptible de recevoir une distribution de gains en capital imposables de ce Fonds durant l'année.

Si vous vendez ou substituez des parts (y compris les cas de substitution entre Fonds aux fins de rééquilibrage), vous réaliserez vraisemblablement un gain en capital ou subirez une perte en capital. La moitié de tout gain (ou perte) en capital doit être incluse dans le calcul de votre gain en capital imposable (ou de votre perte en capital admissible) dans l'année.

Un gain en capital est généré lorsque le montant que vous recevez au rachat ou à la substitution est supérieur au prix de base rajusté de ces parts et aux frais liés au rachat ou à la substitution (y compris les frais de rachat). Une perte en capital est générée lorsque le prix de base rajusté et les frais de rachat ou de substitution excèdent le montant que vous recevez.

Le prix de base rajusté d'une part équivaut généralement au montant que vous avez versé pour l'achat de toutes vos parts, divisé par le nombre de parts que vous détenez dans ce Fonds. Cela comprend le prix de base rajusté des parts déjà détenues dans le Fonds plus les frais d'acquisition et toutes les distributions réinvesties, moins les distributions considérées comme un remboursement de capital et moins le prix de base rajusté des parts du Fonds rachetées précédemment.

Bien que les Fonds gagnent un revenu et réalisent des gains en capital pendant toute l'année, ils distribuent habituellement leur revenu sur une base mensuelle ou trimestrielle, et leurs gains en capital nets réalisés sur une base annuelle. Si vous achetez des parts d'un Fonds tout juste avant qu'il ne fasse une distribution, vous serez imposé sur le montant de la distribution (à moins que ce ne soit un remboursement de capital). Par conséquent, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur le revenu et les gains en capital nets imposables générés avant d'acquérir vos parts. Ce revenu ou ces gains en capital seront ajoutés au prix de base rajusté de vos parts lors du réinvestissement de la distribution.

### **Déductibilité des frais de conseil du programme**

En général, les frais de conseil du programme payés pour les parts détenues hors d'un régime enregistré sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. Les frais de conseil du programme payés pour les parts détenues dans un régime enregistré ne le sont pas. Veuillez consulter un conseiller fiscal au sujet de la déductibilité des frais de conseil du programme.

### **Quels sont vos droits?**

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confèrent un droit de résolution (le « droit de résolution ») à l'égard d'un contrat d'achat de parts d'un fonds commun de placement, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié, ou un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permettent de demander l'annulation d'un contrat d'achat de parts des Fonds et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant de l'information fautive ou trompeuse sur les Fonds (le « droit d'annulation pour cause de fausse représentation ») ou si le prospectus simplifié n'a pas été remis. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Si vous établissez un PPA ou un PTS dans votre portefeuille, un droit de résolution ne vous sera pas conféré pour vos achats, à l'exception de votre achat initial, à moins que vous ayez demandé de recevoir un exemplaire du plus récent prospectus simplifié de vos Fonds, mais vous aurez un droit d'annulation pour cause de fausse représentation, que vous receviez ou non chaque année un exemplaire du plus récent prospectus simplifié de vos Fonds.

Pour plus d'information, reportez-vous aux lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un conseiller juridique.

# Renseignements propres à chacun des Fonds

Cette partie du prospectus simplifié contient des renseignements propres à chacun des Fonds Profil. Chaque description de Fonds est divisée en sections pour qu'il vous soit plus facile de faire la comparaison entre un Fonds et un autre. Le texte qui suit donne un aperçu de l'information qui se trouve dans chaque section.

## 1 Détail du Fonds

## 2 Quels types de placement le Fonds fait-il?

30 Fonds d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup>

### Fonds d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup>

#### 1 Détail du Fonds

Type de Fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée (mandat Sociétés à petite capitalisation)
Sous-conseillers en valeurs	
Mandat Valeur forte capitalisation	Jarislowsky Fraser Limitée
Mandat Croissance forte capitalisation	Laketon Investment Management, une division du Groupe de gestion d'actifs
Mandat Actions canadiennes de base	AMI Associés Inc.

#### 2 Quels types de placements le Fonds fait-il?

**Objectif de placement**  
Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions canadiennes. Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

**Stratégies de placement**  
Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques, suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions canadiennes Profil sont les suivants :

**Mandat Valeur forte capitalisation (30 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, principalement axées sur la valeur.

**Mandat Croissance forte capitalisation (25 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est Laketon Investment Management, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC ltée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, principalement axées sur la croissance.

**Mandat Actions canadiennes de base (35 % de la pondération)**

- Le sous-conseiller en valeurs est AMI Associés Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions canadiennes, mais surtout celles de sociétés à forte capitalisation.

**Mandat Sociétés à petite capitalisation (10 % de la pondération)**

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.
- Le conseiller en valeurs investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Lorsqu'il est jugé à propos de le faire, le Fonds peut également faire des placements en valeurs étrangères.

En règle générale, les placements en titres étrangers du Fonds représenteront entre 0 et 30 % de son actif, mais le Fonds peut investir à l'occasion jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

**1 Détail du Fonds**

**2 Quels types de placement le Fonds fait-il?**

## 1 Détail du Fonds

Cette section donne un aperçu rapide du Fonds. Elle précise :

- le type de Fonds;
- la date de lancement du Fonds;
- s'il est considéré comme un bien admissible aux régimes enregistrés;
- le nom du conseiller en valeurs : Société de gestion d'investissement I.G. Ltée de Winnipeg est le conseiller en valeurs des Fonds. Pour prendre des décisions en matière de placement, nous avons habituellement recours à une « démarche collective », faisant appel à des équipes constituées plus ou moins

en fonction du type de fonds communs de placement (par exemple, titres à revenu fixe, actions, etc.), ou de la région (par exemple, Amérique du Nord, Europe, Asie, etc.). Ces équipes se réunissent fréquemment pour analyser les tendances du marché et les occasions de placement qui s'y présentent. Chaque équipe est généralement placée sous la direction d'un responsable, et les décisions de placement sont examinées par notre haute direction. Pour de plus amples renseignements sur le conseiller en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Fonds*;

- le nom des sous-conseillers en valeurs qui offrent des services-conseils en matière de placement pour chacun des

mandats des Fonds. **Les sous-conseillers en valeurs seront évalués périodiquement par nous et pourraient être remplacés ou retirés à l'occasion sans préavis.** Pour de plus amples renseignements sur les sous-conseillers en valeurs, consultez la rubrique *Modalités d'organisation et de gestion des Fonds*.

Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds attribuable à une série.

## **2** Quels types de placements le Fonds fait-il?

Cette section présente l'information concernant l'objectif et le(s) mandat(s) du Fonds. L'information concernant l'objectif de placement décrit le but fondamental du Fonds de même que le genre de titres dans lesquels il est susceptible d'investir principalement. L'information concernant le(s) mandat(s) décrit comment le Fonds entend atteindre son objectif de placement. Si l'on prévoit que le taux de rotation des titres d'un Fonds sera de plus de 70 %, vous trouverez cette information ici. Le taux de rotation des titres est un indicateur de la fréquence de remplacement des placements du Fonds. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous ses titres une fois au cours de l'année. Plus le taux de rotation est élevé, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours d'une année sont susceptibles d'être élevés, et plus fortes sont les chances que le Fonds réalise et déclare des gains en capital durant l'année. Le taux de rotation des titres du Fonds de titres à revenu fixe Profil tend à être plus élevé que celui des autres Fonds étant donné qu'il pourrait comporter un pourcentage plus élevé d'obligations et d'autres titres à revenu fixe qui viennent à échéance durant l'année, ce qui signifie qu'il doit continuellement remplacer certains de ses placements. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds.

Les sommes placées dans chaque Fonds seront consacrées, selon un pourcentage fixe, aux mandats distincts du Fonds. Chaque mandat est géré séparément par un sous-conseiller en valeurs indépendant, autre que le conseiller en valeurs. Les mandats de chacun des Fonds sont déterminés par le programme qui se fonde sur le modèle Profil. Nous passerons régulièrement en revue les mandats et les pondérations de mandat de chacun des Fonds. Nous pouvons consulter des spécialistes indépendants pour déterminer si les mandats ou les pondérations de mandat d'un Fonds en particulier sont appropriés, et les pondérations de mandat pourraient être modifiées en conséquence. Si une modification est apportée aux mandats d'un Fonds, elle n'entrera en vigueur qu'après l'envoi d'un préavis écrit d'au moins 60 jours aux porteurs de parts et seulement lorsque le prospectus simplifié et la notice annuelle de votre Fonds auront été révisés pour refléter la modification.

Les mandats régissent la manière dont les placements d'une portion précise du portefeuille du Fonds sont choisis. Un

mandat axé sur la valeur consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés qui se vendent à un cours relativement peu élevé par rapport à leur bénéfice par action ou à leur valeur comptable. Ces titres produisent habituellement un revenu de dividendes supérieur à la moyenne. Un mandat axé sur la croissance consiste généralement pour le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs à investir autant que possible dans des titres de sociétés dont les perspectives de croissance à long terme sont supérieures à la moyenne, perspectives évaluées à l'aide de facteurs de comparaison tels que la croissance du revenu et celle du bénéfice. Le conseiller en valeurs peut retenir les services de sous-conseillers en valeurs dont les styles de gestion se prêtent aux mandats particuliers du Fonds. La plupart des Fonds recourent à plusieurs mandats différents.

Les Fonds se conforment aux règles visant les fonds communs de placement, sauf si les autorités en valeurs mobilières leur donnent l'autorisation d'en déroger. Nous mentionnerons également dans cette section si un Fonds a l'autorisation de déroger aux règles d'autres manières.

Les règles permettent aux fonds communs de placement d'investir dans d'autres fonds communs de placement dans la plupart des circonstances. Par conséquent, les Fonds peuvent également investir dans d'autres fonds communs de placement, y compris d'autres Fonds du Groupe Investors ou d'autres fonds communs de placement de sociétés affiliées au gérant. Le Fonds de titres à revenu fixe Profil a reçu l'autorisation des organismes de réglementation pour investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors, et le placement du Fonds de titres à revenu fixe Profil dans ce Fonds peut fluctuer en réaction aux fluctuations du marché à concurrence de 2,5 % de la pondération de son mandat. Par exemple, étant donné que le Fonds investit 10 % de son actif net dans le Fonds de biens immobiliers Investors, son placement pourra varier de 7,5 % à 12,5 % de son actif net (compte non tenu de l'actif détenu dans le compte d'opérations), mais le conseiller en valeurs devra immédiatement ramener à 10 % la pondération du mandat si la pondération sort de cette fourchette.

Conformément aux règles, les Fonds peuvent détenir des espèces et quasi-espèces comme les bons du Trésor émis par le gouvernement et d'autres instruments du marché monétaire, en plus ou moins grande proportion selon la situation du marché, les possibilités de placement offertes et les besoins en espèces anticipés. S'il s'avère nécessaire de le faire, notamment lorsque la conjoncture sur le marché est difficile, les Fonds peuvent s'écarter temporairement de leurs objectifs et stratégies de placement en effectuant des placements dans de tels titres de créance à court terme ainsi que dans des espèces.

Les Fonds sont autorisés à acheter, à vendre et à détenir des titres émis par certaines sociétés qui ont un lien direct ou indirect avec le gérant (y compris mais sans s'y limiter, Power Corporation du Canada, la Corporation Financière Power,

Great-West Lifeco Inc., La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, Corporation Financière Canada-Vie et Fiducie de capital Canada-Vie et leurs filiales), sous réserve de la supervision du comité d'examen indépendant des Fonds IG. Le comité d'examen indépendant des Fonds IG a approuvé les instructions permanentes visant ces placements. Reportez-vous à la rubrique *Gouvernance des Fonds* de la notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

En plus de ce qui est permis en vertu des règles, les Fonds (sauf le Fonds du marché monétaire Profil) ont reçu l'autorisation des organismes de réglementation d'utiliser des instruments dérivés comme suit :

- a) ils peuvent être partie à des contrats de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance ou, si l'opération est effectuée à des fins de couverture, à des contrats de swaps de devises ou à des contrats à terme de gré à gré, ayant, dans tous les cas, une durée de vie résiduelle de plus de trois ans; et
- b) dans la mesure où une couverture en espèces est nécessaire, ils peuvent utiliser comme couverture en espèces les titres suivants :
  - i) les obligations, les débetures, les billets ou d'autres titres de créance liquides, ayant une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins et une cote de crédit approuvée (« titres à revenu fixe »);
  - ii) les titres de créance à taux variable, également appelés obligations à taux variable (« OTV »); ou
  - iii) les titres de fonds de marché monétaire d'un ou de plusieurs fonds de marché monétaire auxquels la Norme canadienne s'applique et qui sont gérés par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée ou un sous-conseiller en valeurs du Fonds en question;

Sous réserve des conditions suivantes :

- A) les titres à revenu fixe ont une durée de vie résiduelle de 365 jours ou moins et une cote de crédit approuvée;
- B) les taux d'intérêt variables des OTV sont établis au plus tard tous les 185 jours;
- C) les OTV sont des titres de créance à taux variable dont le capital continuera d'avoir une valeur marchande sensiblement égale à la valeur nominale à chaque changement du taux payable à leurs porteurs;
- D) si les OTV sont émises par une personne ou une société autre qu'un gouvernement ou une agence supranationale acceptée, elles doivent avoir une cote de crédit approuvée;
- E) si les OTV sont émises par un gouvernement ou une agence supranationale acceptée, elles doivent être garanties pleinement et sans condition quant au capital et à l'intérêt par :

- I) le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada; ou
- II) le gouvernement des États-Unis, le gouvernement d'un État américain, le gouvernement d'un autre État souverain ou une agence supranationale acceptée, à condition que, dans chaque cas, les OTV aient une cote de crédit approuvée; et
- F) les OTV sont conformes à la définition de « titres de créance ordinaires à taux variable » au sens de la Norme canadienne.

« Sous-conseiller en valeurs », dans ce contexte-ci, désigne tout gestionnaire de placements, conseiller en placement ou autre fournisseur de services mandaté par la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée pour offrir des services-conseils en placement à un Fonds en particulier.

Les Fonds peuvent également s'engager dans des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres. Ils peuvent aussi avoir recours aux instruments dérivés en parallèle avec leurs autres stratégies de placement, dans les limites permises par les règles. Les Fonds peuvent faire usage d'instruments dérivés pour :

- se protéger des pertes pouvant découler des variations des marchés, des prix des titres, des taux d'intérêt ou de change, et d'autres risques;
- prolonger ou réduire l'échéance des obligations ou d'autres titres à revenu fixe de leur portefeuille, le cas échéant;
- remplacer les opérations d'achat et de vente sur des titres de créance auxquels les instruments dérivés sont liés. Ces opérations permettent aux Fonds de prendre ou de réduire leurs positions sur certains marchés, devises ou titres, sans devoir réellement négocier les actions, les obligations ou les devises;
- mieux gérer les risques associés à l'un ou à plusieurs de leurs placements; et
- accroître le rendement.

Consultez la section *Quels sont les risques de placement dans un fonds commun de placement?* et la notice annuelle à la rubrique *Gouvernance des Fonds* pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de prêt, de mises en pension et des prises en pension de titres, et l'utilisation d'instruments dérivés.

### **3** Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Le risque est un des facteurs dont vous devriez tenir compte au moment de choisir un portefeuille du Programme de gestion de l'actif Profil. Cette section dresse la liste des risques propres à un Fonds en particulier. Certains risques pourraient découler de la stratégie de placement adoptée par un Fonds. En règle générale, nous avons indiqué les risques qui s'appliqueraient si une partie importante de l'actif d'un Fonds était, de temps à autre, exposé à ce risque, et ce, même si le Fonds pourr

dit n'investit pas, maintenant ou à n'importe quel moment, dans des titres exposés à ce risque. Par exemple, nous indiquons le *risque de change* et le *risque associé aux placements étrangers* pour le Fonds d'actions canadiennes Profil, lequel pourrait, sans être tenu de le faire, investir son actif net dans des marchés étrangers.

Les autres risques habituellement associés à la plupart des fonds communs de placement, notamment :

- le risque de dilution du rendement;
- le risque associé à l'impossibilité de vendre vos parts; et
- le risque associé à la politique fiscale

ne sont pas précisés.

Si, à tout moment au cours des 12 derniers mois, un Fonds a investi plus de 10 % de son actif net dans des titres d'un même émetteur, à l'exception des titres de gouvernement, de chambre de compensation, ou du placement du Fonds de titres à revenu fixe Profil dans le Fonds de biens immobiliers Investors tel qu'il est mentionné à la section *Quels types de placements le Fonds fait-il?*, ce risque figurera dans cette section en tant que « risque de concentration », de même que le nom de l'émetteur et le pourcentage maximum de l'actif du Fonds qui a été investi dans des titres de cet émetteur au cours des 12 derniers mois. De même, si plus de 10 % des parts d'un Fonds sont détenues par un porteur de parts d'un Fonds en date du 2 juin 2011 (autres que les parts détenues dans le Fonds de marché monétaire Profil durant un jour ouvrable comme il est exigé pour certaines opérations d'achat, de substitution ou de rachat réalisées avec d'autres Fonds), ce risque figurera dans cette section en tant que « risque associé aux ordres importants ».

Les risques liés à chacun des Fonds (ou au Fonds de biens immobiliers Investors, dans lequel investit le Fonds de titres à revenu fixe Profil) ne sont pas indiqués ou classés par ordre d'importance. Tous les risques sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?*

Veuillez vous reporter à la section *Qui devrait investir dans ce Fonds?* pour obtenir de plus amples renseignements sur les cotes de risque de chacun des Fonds. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, des renseignements sur la méthodologie utilisée pour déterminer les cotes de risque de chacun des Fonds en communiquant avec le gérant, comme il est indiqué sur la couverture arrière du présent prospectus simplifié.

#### **4 Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Cette section vous indique à quel genre de personne le Fonds convient le mieux. Lorsque vous choisissez un portefeuille, vous devez songer à votre tolérance au risque pour chacun des Fonds qui constituent votre portefeuille, et à la période

pendant laquelle vous souhaitez conserver votre placement. Le placement que vous effectuez devrait être conforme à vos objectifs de placement à long terme.

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (« IFIC ») a déterminé qu'une des façons d'évaluer le risque que présente un placement dans des fonds communs de placement est de calculer l'écart entre leurs rendements d'une année à l'autre (souvent appelé « volatilité »). Ainsi, une cote de risque de volatilité peut être établie pour le Fonds selon les lignes directrices généralement reconnues dans le secteur qui comparent le rendement de fonds communs de placement ayant des objectifs et des stratégies de placement similaires à un ou à plusieurs indices de référence. Le Fonds se voit attribuer un degré de risque de volatilité en fonction de la volatilité type prévue des fonds appartenant au même groupe. Si le rendement réel du Fonds est plus volatil que les autres fonds du même groupe, sa cote de risque pourrait être relevée, et inversement<sup>4</sup>.

Nous avons analysé le rendement de chaque Fonds et évalué le risque de volatilité de chacun d'eux en fonction de l'échelle des cotes de risque recommandées par l'IFIC selon la classification du comité sur les normes canadiennes des fonds d'investissement et des recommandations de l'IFIC sur la façon d'adapter ses six cotes de risque aux cinq catégories exigées par les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada pour les documents intitulés *Aperçu du Fonds*. Les renseignements propres à chacun des Fonds indiquent la catégorie de risque de volatilité qui est la plus susceptible de s'appliquer au Fonds compte tenu de son rendement passé. Le risque de volatilité est revu annuellement. Ces fourchettes de rendement peuvent être modifiées en tout temps. En date du 31 décembre 2010, elles sont les suivantes :

- Faible – fonds communs de placement dont le rendement d'année en année varie ordinairement de 0 à 6 %, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur rendement annuel prévu à long terme (généralement les fonds de marché monétaire et un bon nombre de fonds de titres à revenu fixe canadiens);
- Faible à moyen – fonds communs de placement dont le rendement d'année en année varie ordinairement de 6 à 11 %, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur rendement annuel prévu à long terme (généralement les fonds de répartition de l'actif et les fonds équilibrés, certains fonds d'actions entrant également dans cette catégorie);
- Moyen – fonds communs de placement dont le rendement d'année en année varie ordinairement de 11 à 16 %, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur rendement annuel prévu à long terme (généralement les fonds d'actions de sociétés canadiennes et internationales à grande capitalisation);

<sup>4</sup> La méthodologie utilisée pour déterminer les cotes de risque d'un Fonds dans le présent prospectus simplifié est celle recommandée par le groupe de travail sur la classification des risques des fonds de l'Institut des fonds d'investissement du Canada. Le groupe de travail a conclu que la forme de risque la plus générale et la plus facile à comprendre est le risque lié à la volatilité historique, tel qu'il est mesuré par l'écart-type du rendement des fonds. Toutefois, le groupe de travail reconnaît que d'autres types de risques, mesurables ou non, peuvent exister. Le groupe de travail rappelle aux investisseurs que le rendement passé n'est pas garant du rendement futur et que la volatilité historique n'est pas garante de la volatilité future.

- 3** Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?
- 4** Qui devrait investir dans ce Fonds?
- 5** Politique en matière de distributions
- 6** Dépenses du Fonds assumées indirectement par les épargnants

Fonds d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup> 31

**3** **Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?**

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

**4** **Qui devrait investir dans ce Fonds?**

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez la croissance à long terme de votre capital au moyen de placements concentrés principalement sur le marché des actions canadiennes et vous tolérez les risques associés aux placements en actions.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*.

**5** **Politique en matière de distributions**

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

**6** **Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants**

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous :

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
6 \$	20 \$	36 \$	81 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

- Moyen à élevé – fonds communs de placement dont le rendement d'année en année varie ordinairement de 16 à 20 %, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur rendement annuel prévu à long terme (généralement les fonds d'actions qui investissent dans des pays précis ou dans certains secteurs d'activité importants); et
- Élevé – fonds communs de placement dont le rendement d'année en année varie ordinairement de plus de 20 %, à la hausse ou à la baisse, par rapport à leur rendement annuel prévu à long terme (généralement les fonds d'actions qui investissent dans des secteurs d'activité particuliers ou des régions du monde à risque plus élevé, comme les régions en émergence).

Par exemple, un épargnant qui investit dans un fonds commun de placement à faible volatilité dont le rendement annuel prévu à long terme est de 5 % pourrait s'attendre à ce que le rendement annuel de ce fonds fluctue entre -1 % et +11 %, alors que s'il avait investi dans un fonds commun de

placement à volatilité élevée ayant le même rendement annuel prévu à long terme, il pourrait s'attendre à ce que le rendement annuel du fonds fluctue d'au moins -15 à +25 %, selon les rendements passés de l'indice de référence des autres fonds communs de placement appartenant au même groupe. (Les rendements prévus dans cet exemple sont utilisés à titre indicatif seulement et ne représentent pas les rendements futurs prévus d'un fonds commun de placement quelconque. Veuillez noter que le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.)

En plus d'évaluer la volatilité d'un Fonds pour déterminer s'il vous convient, il est important de garder à l'esprit que le niveau de volatilité d'un fonds commun de placement pourrait réduire le risque de volatilité global de votre portefeuille de placements, dans la mesure où la volatilité de votre Fonds pourrait neutraliser la volatilité d'autres placements dans votre portefeuille.

Le choix d'un Fonds doit reposer sur votre situation personnelle. Votre conseiller du Groupe Investors peut vous aider à déterminer quel Fonds vous convient le mieux.

## **5 Politique en matière de distributions**

Cette section vous indique à quelle fréquence un Fonds fait des distributions sous forme de revenu, de gains en capital et de remboursement de capital. Ces distributions sont toujours réinvesties dans votre Fonds, sauf si vous nous demandez qu'elles vous soient versées en espèces (autres que les distributions de gains en capital), ce qu'il est parfois possible de faire. Pour de plus amples renseignements sur les distributions qui vous sont versées, voir la section *Réinvestissement automatique des distributions* et la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants*.

## **6 Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants**

Ce tableau vous aide à comparer le coût d'un placement dans le Fonds au coût d'un placement dans d'autres fonds communs de placement semblables. Il indique les frais payés par le Fonds si :

- vous avez investi 1 000 \$ dans le Fonds le 1<sup>er</sup> janvier;
- le rendement total du Fonds est de 5 % chaque année, compte non tenu des frais d'acquisition ni des frais facultatifs;
- toutes les distributions ont été réinvesties chaque année; et
- chaque année, le Fonds a, après les réductions de frais, le même ratio de frais de gestion annualisé, comme cela a été le cas pour l'exercice clos le 31 mars 2011. Veuillez noter que le ratio de frais de gestion utilisé à cette fin exclut les frais de conseil du programme obligatoires moyens payés directement par les porteurs de parts.

Vous pouvez trouver plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## **Fonds Profil<sup>MC</sup>**

Fonds d'actions canadiennes Profil

Fonds d'actions américaines Profil

Fonds d'actions internationales Profil

Fonds de marchés émergents Profil

Fonds de titres à revenu fixe Profil

Fonds du marché monétaire Profil

## Fonds d'actions canadiennes Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée (mandat Sociétés à petite capitalisation)
<b>Sous-conseillers en valeurs</b>	
Mandat Valeur forte capitalisation	Jarislowsky Fraser Limitée
Mandat Croissance forte capitalisation	Laketon Investment Management, une division du Groupe de gestion d'actifs
Mandat Actions canadiennes de base	AMI Associés Inc.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions canadiennes.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques, suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions canadiennes Profil sont les suivants :

#### Mandat Valeur forte capitalisation (30 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Jarislowsky, Fraser Limitée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, principalement axées sur la valeur.

#### Mandat Croissance forte capitalisation (25 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Laketon Investment Management, une division du Groupe de gestion d'actifs GLC Ltée.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés canadiennes à forte capitalisation, principalement axées sur la croissance.

#### Mandat Actions canadiennes de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est AMI Associés Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions canadiennes, mais surtout celles de sociétés à forte capitalisation.

#### Mandat Sociétés à petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.
- Le conseiller en valeurs investit principalement dans des actions de sociétés canadiennes à petite capitalisation.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Lorsqu'il est jugé à propos de le faire, le Fonds peut également faire des placements en valeurs étrangères.

En règle générale, les placements en titres étrangers du Fonds représenteront entre 0 et 30 % de son actif, mais le Fonds peut investir à l'occasion jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez la croissance à long terme de votre capital au moyen de placements concentrés principalement sur le marché des actions canadiennes et vous tolérez les risques associés aux placements en actions.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous :

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
6 \$	20 \$	36 \$	81 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Fonds d'actions américaines Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée (mandat Valeur forte capitalisation)
Sous-conseillers en valeurs	
Mandat Croissance forte capitalisation	Ivy Investment Management Company, une filiale de Waddell & Reed Financial Inc.
Mandat Actions américaines de base	RCM Capital Management LLC
Mandat Croissance petite capitalisation	Eagle Boston Investment Management, Inc.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions américaines.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques, suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions américaines Profil sont les suivants :

#### Mandat Valeur forte capitalisation (30 % de la pondération)

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un sous-conseiller en valeurs.
- Le conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés américaines à forte capitalisation, principalement axées sur la valeur.

#### Mandat Croissance forte capitalisation (25 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Ivy Investment Management Company, une filiale de Waddell & Reed Financial Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés américaines à forte capitalisation, principalement axées sur la croissance.

#### Mandat Actions américaines de base (35 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est RCM Capital Management LLC.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions principalement américaines.

#### Mandat Croissance petite capitalisation (10 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Eagle Boston Investment Management, Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit dans une gamme diversifiée d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

On peut s'attendre à ce que le taux de rotation des titres soit de plus de 70 %. (Consultez la rubrique *Incidences fiscales pour les épargnants* et la section *Quels types de placements le Fonds fait-il?* pour en savoir davantage sur le taux de rotation des titres.)

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez la croissance à long terme de votre capital au moyen de placements concentrés principalement sur le marché des actions américaines et vous tolérez les risques associés aux placements en actions étrangères.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
7 \$	21 \$	37 \$	84 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Fonds d'actions internationales Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
Sous-conseillers en valeurs	
Mandat Valeur forte capitalisation	Philadelphia International Advisors LP
Mandat Croissance forte capitalisation	J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions internationales, à l'exclusion d'actions nord-américaines et d'actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques, suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds d'actions internationales Profil sont les suivants :

#### Mandat Valeur forte capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Philadelphia International Advisors LP.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans un choix diversifié d'actions d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient, principalement axées sur la valeur.

#### Mandat Croissance forte capitalisation (50 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans un choix diversifié d'actions d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient, principalement axées sur la croissance.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez la croissance à long terme de votre capital au moyen de placements concentrés principalement sur le marché des actions internationales d'Europe, d'Australie, d'Asie et d'Extrême-Orient et vous tolérez les risques associés aux placements en actions étrangères.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *moyenne*.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
7 \$	22 \$	39 \$	89 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Fonds de marchés émergents Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Actions
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée
Sous-conseiller en valeurs	J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des actions des marchés émergents.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un choix diversifié d'actions de sociétés à forte capitalisation des marchés émergents axées sur la croissance. Ces placements peuvent être gérés par un sous-conseiller en valeurs. Le sous-conseiller en valeurs est J.P. Morgan Asset Management (Canada) Inc.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES DE PARTICIPATION
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – un porteur de parts détenait 21,0 % des parts du Fonds le 2 juin 2011.
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES PENSION DE TITRES
- RISQUE DE SPÉCIALISATION – le Fonds limite principalement ses placements aux marchés émergents.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez la croissance à long terme de votre capital au moyen de placements concentrés principalement sur les marchés des actions de pays émergents, vous cherchez à diversifier votre portefeuille à l'échelle internationale et vous tolérez les risques associés aux placements en actions étrangères.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une volatilité *élevée*.

### Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
8 \$	25 \$	43 \$	98 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Fonds de titres à revenu fixe Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Revenu fixe
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée (mandats Obligations canadiennes, Obligations à rendement élevé et Fonds de biens immobiliers Investors)
Sous-conseiller en valeurs Mandat Obligations internationales	Baring International Investment Limited

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer une croissance à long terme du capital en investissant avant tout dans des obligations et des débetures.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, affectés par le conseiller en valeurs aux mandats spécifiques, suivant un pourcentage fixe, chaque mandat étant géré séparément par un sous-conseiller en valeurs ayant un style de gestion complémentaire. Les mandats du Fonds de titres à revenu fixe Profil sont les suivants :

#### Mandat Obligations canadiennes (43 % de la pondération)

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.
- Le conseiller en valeurs investit principalement dans un choix diversifié de titres de créance du gouvernement canadien et de titres de créance ayant la qualité d'un bon placement de sociétés canadiennes.

#### Mandat Obligations internationales (23 % de la pondération)

- Le sous-conseiller en valeurs est Baring International Investment Limited.
- Le sous-conseiller en valeurs investit principalement dans un choix diversifié de titres de créance de gouvernements et de sociétés à l'échelle internationale (à l'exclusion des titres de créance du gouvernement et de sociétés canadiens).

#### Mandat Obligations à rendement élevé (24 % de la pondération)

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.
- Le conseiller en valeurs investit principalement dans un choix diversifié de titres de créance nord-américains à rendement élevé.
- Le conseiller en valeurs entend investir une partie (mais pas un pourcentage fixe) de l'actif du Fonds attribué à ce mandat dans le Fonds américain à revenu élevé IG Putnam, qui est également géré par le conseiller en valeurs.

#### Mandat Fonds de biens immobiliers Investors (10 % de la pondération)

- Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.
- Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds en vertu de ce mandat, le conseiller en valeurs entend lier les éléments d'actif du Fonds affectés à ce mandat au rendement du Fonds de biens immobiliers Investors grâce à des placements directs dans le Fonds de biens immobiliers Investors, qui est également géré par le conseiller en valeurs. Le Fonds est autorisé par les organismes de réglementation à investir dans le Fonds de biens immobiliers Investors.
- Dix pour cent de l'actif du Fonds est alloué à ce mandat, sous réserve d'un écart de plus ou moins 2,5 % pour tenir compte des fluctuations du marché. Le placement du Fonds dans le Fonds de biens immobiliers Investors est géré passivement, ce qui signifie qu'il ne sera pas inférieur ou supérieur de plus de 2,5 % à la pondération du mandat indiquée ci-dessus, selon les fluctuations des marchés. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'objectif de placement et de la stratégie du Fonds de biens immobiliers Investors, voir la section *Information sur le Fonds de biens immobiliers Investors*.

En règle générale, les placements du Fonds en titres étrangers représenteront entre 0 et 30 % de son actif, mais le Fonds peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers à l'occasion.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et à améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, ainsi que leur pondération respective, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

## Information sur le Fonds de biens immobiliers Investors

Le tableau ci-dessous présente l'information sur le Fonds de biens immobiliers Investors dans lequel investit le Fonds de titres à revenu fixe Profil, le conseiller en valeurs ou le sous-conseiller en valeurs, ses objectifs de placement, ainsi que les frais de gestion et le ratio des frais de gestion annualisé pour l'exercice clos le 31 mars 2011. Le tableau décrit aussi certains risques associés à un placement dans le Fonds de biens immobiliers Investors.

Fonds	Pondération du mandat	Conseiller en valeurs/ Sous-conseiller en valeurs	Objectif de placement	Frais de gestion (%) <sup>†</sup>	RFG (%) <sup>†</sup>	Risques associés aux placements
Fonds de biens immobiliers Investors	10 %	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée	Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu régulier en investissant dans des biens immobiliers.	0,00 %	0,03 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de crédit</li> <li>• Risque associé aux titres à revenu fixe</li> <li>• Risque associé aux taux d'intérêt</li> <li>• Risque associé aux ordres importants</li> <li>• Risque associé aux placements immobiliers</li> </ul>

† Le RFG est calculé d'après le RFG des parts de la série P, qui ne paient pas certains frais (notamment les frais de gestion).

## Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

- RISQUE DE CRÉDIT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE
- RISQUE DE CHANGE
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT
- RISQUE ASSOCIÉ AUX SÉRIES MULTIPLES DE PARTS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS
- RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES

## Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez un revenu et vous êtes disposé à accepter une certaine fluctuation des rendements.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une *faible* volatilité.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu habituellement le ou vers le dernier jour ouvrable de chaque mois, et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

### Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
7 \$	21 \$	36 \$	83 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Fonds du marché monétaire Profil<sup>MC</sup>

### Détail du Fonds

Type de Fonds	Marché monétaire
Type de valeurs mobilières	Parts de fonds communs de placement
Date de création	Janvier 2001
Admissibilité aux régimes enregistrés	Oui
Conseiller en valeurs	Société de gestion d'investissement I.G. Ltée

### Quels types de placements le Fonds fait-il?

#### Objectif de placement

Le Fonds vise à procurer un revenu, une stabilité du capital et une liquidité garantis en investissant avant tout dans des instruments du marché monétaire à court terme de haute qualité.

Pour changer son objectif de placement, le Fonds doit obtenir l'approbation de la majorité de ses épargnants votant à une assemblée tenue à cette fin, à moins que nous ne soyons tenus de par la loi de faire un tel changement.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, les placements dans le Fonds sont, conformément au modèle Profil, investis avant tout dans des instruments du marché monétaire canadien, qui incluent :

- des titres de créance à court terme émis ou garantis par les divers paliers de gouvernement, y compris des bons du Trésor;
- des billets à ordre;
- des obligations émises par des banques à charte, y compris des acceptations bancaires, des dépôts à terme, des obligations à taux variable et des titres garantis par des éléments d'actif; et
- du papier commercial émis par des sociétés, y compris des obligations à taux variable et des titres garantis par des éléments d'actif.

Le conseiller en valeurs prend actuellement les décisions de placement concernant ce mandat sans le concours d'un autre sous-conseiller en valeurs.

Lorsqu'il est jugé à propos de le faire, le Fonds peut également faire des placements en valeurs étrangères.

En règle générale, les placements du Fonds en titres étrangers représenteront entre 0 et 30 % de son actif, mais il peut investir jusqu'à 50 % de son actif dans des titres étrangers à l'occasion.

Le Fonds peut également participer à des opérations de prêt, à des mises en pension ou à des prises en pension de titres et utiliser des instruments dérivés. Ces opérations et instruments dérivés seront utilisés de concert avec les autres stratégies de placement du Fonds de la manière la plus apte à lui permettre d'atteindre ses objectifs de placement généraux et d'améliorer ses rendements, dans les limites permises par les règles.

Nous pouvons modifier les mandats de placement du Fonds, en tout temps, conformément à l'acte de fiducie créant ce Fonds, ainsi qu'aux règles.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?

Les risques associés à ce Fonds sont décrits à la section *Quels sont les risques de placement dans un Fonds?* et comprennent les risques suivants :

■ RISQUE DE CRÉDIT

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TITRES À REVENU FIXE

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX PLACEMENTS ÉTRANGERS

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX ORDRES IMPORTANTS – trois porteurs de parts détenaient 10,1 %, 11,4 % et 20,5 %, respectivement, des parts du Fonds le 2 juin 2011.

■ RISQUE ASSOCIÉ AUX OPÉRATIONS DE PRÊT, AUX MISES EN PENSION ET AUX PRISES EN PENSION DE TITRES – le Fonds peut participer à ces opérations après avoir fourni un préavis de 60 jours. Ce préavis n'a pas été fourni en date du présent prospectus simplifié.

Le Fonds entend maintenir un prix stable mais rien ne garantit que le prix n'augmentera pas ni ne baissera pas.

### Qui devrait investir dans ce Fonds?

Vous devriez envisager d'investir dans ce Fonds si vous recherchez un revenu provenant d'un placement à court terme comportant peu de risques.

Pour déterminer si le Fonds vous convient, vous devez examiner à la fois la volatilité qui y est associée et l'effet que cette volatilité aura sur la volatilité globale de votre portefeuille de placements. Selon les lignes directrices de classification de la volatilité recommandées par l'Institut des fonds d'investissement du Canada, nous avons déterminé que le Fonds a une *faible* volatilité.

## Politique en matière de distributions

Le Fonds peut procéder, le cas échéant, à des distributions de revenu le dernier jour ouvrable du mois, et de gains en capital habituellement en décembre. Vous pouvez demander que les distributions vous soient versées en espèces, comme il est expliqué plus en détail à la section *Réinvestissement automatique des distributions*.

## Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants

Cumul estimatif des frais payables par tranche de 1 000 \$ de placements (reportez-vous à la section *Frais du Fonds assumés indirectement par les épargnants* pour une explication des hypothèses utilisées dans cet exemple) pour les périodes indiquées ci-dessous.

Frais payés			
1 an	3 ans	5 ans	10 ans
5 \$	14 \$	25 \$	57 \$

Ces frais excluent les frais de conseil du programme obligatoires payables directement par les porteurs de parts. Le RFG utilisé dans cet exemple est calculé après déduction des frais auxquels le gérant a renoncé ou qu'il a assumés au cours de l'année précédente. Vous trouverez plus de renseignements sur les frais à la rubrique *Frais*.

## Renseignements supplémentaires

### Explication de certains termes utilisés dans le présent prospectus simplifié :

La **capitalisation** signifie la valeur des actions cotées en Bourse d'une société. On établit la valeur en multipliant le nombre d'actions émises par la société par le cours de l'action. Il s'agit d'un moyen facile de comparer la taille d'une entreprise à celle d'autres entreprises cotées en Bourse.

Le **conseiller en valeurs** désigne la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée.

La **contrepartie** est la personne (habituellement un courtier en valeurs mobilières ou un établissement financier) avec laquelle un Fonds participe à des opérations sur instruments dérivés, à des opérations de prêt, à des mises en pension et à des prises en pension de titres.

Une **cote de crédit approuvée** signifie que les titres de créance d'une société ou d'un État ont reçu la cote A (ou l'équivalent), ou une cote supérieure, d'une agence reconnue d'évaluation du crédit; qu'aucune autre agence d'évaluation du crédit n'a attribué à ces mêmes titres une cote inférieure; et qu'aucune agence d'évaluation du crédit n'a annoncé que ces mêmes titres étaient susceptibles de subir une décote.

Les **distributions** sont des sommes que les Fonds versent aux porteurs de parts. Les Fonds peuvent gagner des revenus de dividendes ou d'intérêts, ou d'autres formes de revenus sur leurs placements. Ils peuvent également réaliser des gains en capital lorsqu'ils vendent des placements à profit. Lorsqu'un Fonds vous verse un montant tel qu'un revenu (moins les frais) et des gains en capital nets réalisés ou un remboursement de capital, ces versements s'appellent des *distributions*.

Le **fiduciaire** désigne la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée.

Le ou les **Fonds** désignent un ou plusieurs Fonds de la famille de Fonds Profil, chacun d'entre eux étant une fiducie de fonds commun de placement, offerts dans le présent prospectus.

Les **fonds assimilables à des fonds de marché monétaire** désignent, à certaines fins décrites dans le présent prospectus simplifié, l'un ou l'ensemble des Fonds suivants :

- Fonds de marché monétaire canadien Investors;
- Fonds de marché monétaire Plus Investors;
- Fonds de marché monétaire É.-U. Investors;
- Catégorie Gestion du rendement Investors offerte par la Société de fonds Groupe Investors Inc.; et
- Fonds du marché monétaire Profil.

Les expressions **Fonds de la Société de fonds Groupe Investors** ou **Fonds de la Société de fonds** désignent les fonds communs de placement offerts en tant que catégories d'actions distinctes émises par la Société de fonds Groupe Investors Inc.

Les **fonds de placement garanti** désignent la famille de fonds distincts désignés sous le nom de « fonds de placement garanti IG/GWL » qui sont émis par La Great-West, compagnie d'assurance-vie, et qui sont offerts exclusivement par l'entremise des conseillers du Groupe Investors.

Les **Fonds du Groupe Investors** désignent les Fonds et tout autre fonds commun de placement parrainé par le Groupe Investors, distribués par l'entremise de votre conseiller du Groupe Investors et offerts au moyen de prospectus distincts.

Le **gérant** désigne la Société de gestion d'investissement I.G. Ltée.

L'**heure de clôture** désigne l'heure à laquelle les ordres doivent être reçus pour être traités au prix du jour, soit habituellement 15 h (heure du Centre), ou plus tôt, à la discrétion du gérant, si, par exemple, la Bourse de Toronto ferme plus tôt pendant un jour ouvrable.

Un **instrument dérivé** est un instrument financier dont la valeur est fonction de celle d'un autre titre, d'un indice, d'un indicateur économique ou d'un autre instrument financier, par exemple :

- Les **options**, qui sont des titres permettant à un Fonds d'acheter ou de vendre un titre à un prix préétabli, à une date future, sans que le Fonds soit tenu de le faire.
- Les **contrats à terme de gré à gré**, qui ressemblent aux options, mais qui prévoient que le Fonds doit acheter ou vendre un titre ou des produits de base à un prix préétabli, à une date future, ou échanger la valeur équivalente du contrat en espèces. La contrepartie est tenue de verser au Fonds un montant équivalent à toute augmentation de la valeur du contrat, ou le Fonds est tenu de verser un montant équivalent à la baisse de la valeur du contrat.
- Les **contrats à terme standardisés**, qui sont des contrats à terme de gré à gré standardisés négociés sur des marchés à terme.
- Les **swaps**, qui sont des arrangements en vertu desquels un Fonds convient d'échanger les entrées de fonds provenant de différents instruments financiers avec un tiers. Il peut par exemple s'agir d'un swap de taux d'intérêt lorsqu'un Fonds convient d'échanger un taux d'intérêt fixe sur une obligation contre un taux d'intérêt variable sur une autre obligation d'un même montant, ou d'un swap sur défaillance lorsqu'une prime est versée par un Fonds contre le droit de recevoir un paiement en cas de défaillances précises d'un émetteur d'obligations.

Un **jour ouvrable** signifie, à l'égard d'un Fonds donné, toute journée où le Fonds exerce ses activités et accepte les ordres d'achat et de vente.

La **liquidité** signifie la facilité avec laquelle un Fonds peut acquérir ou vendre des placements à une juste valeur marchande.

La **Loi de l'impôt** désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), dans sa version modifiée de temps à autre.

Le **mandat** désigne les stratégies de placement qu'adoptent les Fonds pour atteindre les objectifs de placement des Fonds. Un Fonds en particulier peut avoir plus d'un mandat.

Le **ménage** comprend vous-même, votre conjoint et vos enfants de moins de 18 ans.

Une **mise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds vend un titre à une contrepartie, et s'engage au même moment à racheter le même titre à la contrepartie à un prix moins élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds obtient un rendement additionnel sur ce titre.

La **Norme canadienne** désigne la Norme canadienne 81-102, soit le règlement qui régit les placements et l'administration des fonds communs de placement.

Les **opérations de prêt de titres** désignent les opérations aux termes desquelles un Fonds prête des valeurs mobilières en échange d'une garantie.

L'**option d'achat sans frais** désigne l'option selon laquelle vous ne payez aucuns frais d'acquisition quand vous achetez des parts, ni de frais de rachat à la vente de ces parts. D'autres frais peuvent s'appliquer.

Les **parts** désignent les parts de fiducie de fonds communs de placement offertes au moyen du présent prospectus simplifié.

Les **parts de série C** désignent les parts d'autres Fonds du Groupe Investors achetées le 28 juillet 2003 ou avant, ou en vertu d'un PPA établi avant cette date, ou, dans certains cas, les parts d'autres Fonds du Groupe Investors acquises par substitution de ces placements après le 28 juillet 2003 et les parts désignées comme des parts de série C (y compris les parts de série Tc).

Les **parts de série P** désignent les parts du Fonds ou d'autres Fonds du Groupe Investors vendues sans frais de service, d'acquisition, d'administration, de fiduciaire, de rachat, ou de gestion. Ces parts sont réservées aux placements d'autres Fonds du Groupe Investors et à d'autres investisseurs admissibles. Ces parts ne sont généralement pas offertes aux acheteurs au détail ni vendues dans le cadre du présent prospectus simplifié.

Les **placeurs principaux** désignent l'une ou l'autre des entités suivantes (ou les deux, selon le contexte) :

- Services Financiers Groupe Investors Inc; et
- Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.

La **pondération du mandat** désigne les pondérations établies par le Programme Profil pour les mandats d'un Fonds en particulier.

Les **pondérations du portefeuille** désignent la répartition réelle des Fonds Profil dans votre portefeuille.

Un **Portefeuille** désigne la combinaison de fonds communs de placement Profil que vous détenez dans le cadre du programme Profil. Vous pouvez avoir plus d'un portefeuille dans le cadre du programme Profil, chaque portefeuille étant établi en fonction d'objectifs de placement différents et étant composé d'une combinaison différente de fonds communs de placement.

Un placement détenu à titre de **prête-nom** désignent les placements inscrits au nom du placeur principal concerné, ou d'un courtier chargé de comptes du placeur principal, pour le compte de l'épargnant (ou des épargnants) qui est le propriétaire véritable (sont les propriétaires véritables) des placements.

Une **prise en pension de titres** est une convention aux termes de laquelle un Fonds achète un titre d'une contrepartie, et s'engage à vendre le même titre à la contrepartie à un prix plus élevé, généralement quelques jours plus tard. Par cette opération, le Fonds obtient un rendement additionnel sur ce titre.

Le **programme Profil<sup>MC</sup>** ou **programme** désigne le Programme de gestion de l'actif Profil, un service de répartition de l'actif conçu pour vous aider à maintenir dans votre portefeuille une pondération fixée à l'avance de Fonds.

Le **régime enregistré** désigne un régime de placements enregistré en vertu de la Loi de l'impôt. Voici des exemples de régime enregistré :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et compte de retraite immobilisé (CRI);
- fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) et régimes enregistrés similaires, y compris :
  - fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI);
  - fonds de revenu viager (FRV);
  - fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) réglementaire; et
  - fonds de revenu viager restreint (FRVR); et
- compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les **règles** désignent les règles de placement générales applicables à tout fonds commun de placement au Canada, y compris la Norme canadienne, à moins que le Fonds n'ait obtenu des organismes de réglementation des valeurs mobilières l'approbation de faire d'autres placements.

Une **série** désigne une ou plusieurs catégories spécifiques de parts offertes par un Fonds. Chaque série a ses propres frais et ses propres prix.

Le **taux de rotation des titres** désigne la fréquence à laquelle le Fonds modifie ses placements. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds a fait des opérations qui équivalent à l'achat et à la vente de la totalité de son portefeuille pendant l'année.



- ▶ Prospectus simplifié offrant des parts de fonds communs de placement des

**Fonds Prof*i*™ :**

Fonds d'actions canadiennes Prof*i*  
Fonds d'actions américaines Prof*i*  
Fonds d'actions internationales Prof*i*  
Fonds de marchés émergents Prof*i*  
Fonds de titres à revenu fixe Prof*i*  
Fonds du marché monétaire Prof*i*

Vous pouvez obtenir d'autres renseignements sur chacun des Fonds dans les documents suivants portant sur le Fonds en question :

- la notice annuelle des Fonds;
- le plus récent Aperçu du Fonds déposé;
- les plus récents états financiers annuels déposés;
- les états financiers intermédiaires du Fonds déposés après les états financiers annuels;
- le plus récent Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé; et
- le Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds déposé après le Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Vous pouvez obtenir, sans frais et sur demande, un exemplaire de ces documents :

- en nous écrivant au 447, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3B6;
- en nous appelant sans frais au 1-800-661-4578 (ou au 1-888-746-6344, à l'extérieur du Québec);
- en vous adressant à votre conseiller du Groupe Investors; ou
- en communiquant avec nous à l'adresse [contact-ff@investorsgroup.com](mailto:ff@investorsgroup.com) (pour le service en français) ou [contact-e@investorsgroup.com](mailto:contact-e@investorsgroup.com) (pour le service en anglais).

Ces documents et d'autres renseignements concernant les Fonds, comme les circulaires de sollicitation de procurations et les contrats importants, sont également disponibles :

- sur notre site Web, soit à l'adresse [www.groupeinvestors.com](http://www.groupeinvestors.com); ou
- sur le site Internet [www.sedar.com](http://www.sedar.com).



<sup>MC</sup> Les noms et logos Prof*i*, Groupe Investors et Symphonie planification stratégique de portefeuille sont des marques de commerce de Société financière IGM Inc., utilisées sous licence par ses filiales.